

6391 743

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ECOLE NATIONALE DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX SPECIALISES

DEPARTEMENT DE LA FORMATION PERMANENTE
ET DE LA RECHERCHE

**PROFIL DE LA PAUVRETE
AU
SENEGAL AN 2000**

PAR
MONSIEUR MOUSTAPHA MBODJ
PROFESSEUR DE POLITIQUE SOCIALE
DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX SPECIALISES

Dakar-ENTSS Juin 2000

SOMMAIRE

	Page:
I – ELEMENTS DU CONTEXTE ET ETENDUE DE LA PAUVRETE	2
II – ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	4
III – POLITIQUES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	9
IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REPARTITION EQUITABLE DES FRUITS DE LA CROISSANCE	9
V – STRATEGIE DE PROMOTION DE L'EMPLOI	11
VI – ANALYSE SECTORIELLE DE LA PAUVRETE	19
VI- CONCLUSION	

GLOSSAIRE

- AGETIP** : Agence Générale d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public
- BFEM** : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
- BIT** : Bureau International du Travail
- BST** : Bloc Scientifique et Technique
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnel
- CAPE** : Cellule d'Appui à la Promotion de l'Emploi
- CDF** : Classe à Double Flux
- CEM** : Collège d'Enseignement Moyen
- CICES** : Centre International de Commerce Extérieur du Sénégal
- CNCA** : Caisse Nationale de Crédit Agricole
- CMG** : Classes Multigrades
- CNREF** : Commission Nationale de la Réforme de l'Education
- CPRS** : Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
- COSENAM** : Conseil Sénégalais pour la Navigation Maritime
- CRAS** : Coordonnateur Régional de l'Action Sociale
- CUR** : Centres Universitaires Régionaux
- CSPE** : Comité de Suivi de la Politique de l'Emploi
- DAS** : Direction de l'Action Sociale
- DEMSG** : Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire Général
- DENNC** : Division de l'Education Non Conventionnelle
- DIRE** : Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi
- DPS** : Division de la Prophylaxie Sociale
- DPSPH** : Division de la Promotion Sociale des Personnes Handicapées
- EFI** : Ecole de Formation des Instituteurs
- EGEF** : Etats Généraux de l'Education et de la Formation
- EMSG** : Enseignement Moyen Secondaire Général
- ENEP** : Ecole Nationale des Educateurs Préscolaires
- ESP** : Enquête sur les Priorités
- ETFP** : Enseignement Technique et Formation Professionnelle

FNE : Fonds National pour l'Emploi /
FNR : Fonds National de Retraite
GOPEC : Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation
IPM : Institut de Prévoyance Maladies
IPRES : Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal
MEN : Ministère de l'Education Nationale
MFSN : Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
MST : Maladie Sexuellement Transmissible
OCDE : Organisation pour le Commerce et le Développement en Europe
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAE : Plan d'Action pour l'Emploi /
PARU : Projet d'Appui à la Réforme Universitaire
PASCO : Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé
PDEF : Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDRH : Programme de Développement des Ressources Humaines ✓
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PIB : Produit Intérieur Brut
PNA : Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
PNC : Programme de Nutrition Communautaire
PNG : Position Nette du Gouvernement
PNUD : Programme des Nations-Unies pour le Développement
PLP : Programme de Lutte contre la Pauvreté ✕
PPA : Pédagogie par Alternance ^
PPO : Pédagogie par Objectif ~
PPP : Pédagogie par Projet }
RGPH : Recensement Général de la Population ...
SODEFITEX : Société pour le Développement de la Filature et des Textiles
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UGB : Université Gaston Berger
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF : Organisation des Nations-Unies pour l'Enfance

I - ELEMENTS DU CONTEXTE ET ETENDUE DE LA PAUVRETE

Une pleine intelligibilité de la pauvreté au Sénégal, comprise comme la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence, de manière persistante, et qui compromet les chances de réassumer ses responsabilités, et de reconquérir ses droits par soi-même, ne peut faire l'économie du contexte qui la produit et la reproduit.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays du Sahel avait opté, dès son avènement à l'indépendance en 1960, pour un modèle productiviste de croissance, par l'introduction d'une technologie visant l'augmentation de la production arachidière pour répondre aux besoins de financement du développement. Cette politique d'augmentation générale de la productivité du travail agricole par l'accroissement massif du parc matériel de culture et des intrants fit passer la production d'arachide de 820.000 tonnes pour une surface de 207.000 ha en 1960 à 1.440.000 tonnes pour une surface de 1.302.000 ha en 1968, soit un rendement de 900.kg/ha.

Cette politique a détruit l'équilibre déjà précaire du schéma d'exploitation colonial, car les cultures vivrières mal encadrées, ne peuvent soutenir la concurrence de l'arachide. Tout cela a été aggravé par le mode de régulation du système : le paysan ne peut abandonner la culture de rente du fait des crédits d'équipement contractés auprès de l'Etat, ce qui provoqué en retour une diminution des surfaces consacrées aux cultures vivrières. Le résultat est une dépendance alimentaire structurelle du Sénégal, conséquence logique de son intégration dans l'économie mondiale, selon laquelle le Sénégal exporte de l'arachide pour importer des céréales à concurrence de 475.000 tonnes par année.

Cette stratégie basée sur les règles de l'avantage comparatif a détruit l'équilibre alimentaire du pays, et l'on peut observer que sur deux décennies, soit en 1980, la production n'a augmenté que de 23% alors que la demande s'est accrue de 63%. Les conditions étant donc réunies pour que les importations de céréales croissent ou que l'aide alimentaire internationale soit de plus en plus sollicitée.

Le programme d'ajustement structurel mis en place à compter de 1980 sous l'égide de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, à l'effet de restaurer les grands équilibres macro-économiques n'a abouti qu'à l'élargissement des cercles de pauvreté malgré la dévaluation du franc CFA qui a autorisé un taux de croissance de 5%. Le Sénégal, avec un indicateur de développement humain en

1996 de 0,326, est classé dans la catégorie des pays qui ont un faible niveau de développement, soit une espérance de vie de 49,5 ans, un taux d'alphabétisation de 37% pour les hommes et de 22% pour les femmes, et un taux de scolarisation de 64% pour les garçons et de 49% pour les filles.

Pour faire face au service de la dette dont l'encours s'élevait à 3,1 milliards de dollars US au 31 Décembre 1998, le Sénégal ne consacre plus que de sommes modiques au secteur social soit 7% en 1989 pour 10% en 1981 du budget national, même si les dépenses de santé ont été augmentées de 0,5% par année pour atteindre 9% du budget national en l'an 2000. Il suffit de rappeler que les dépenses publiques sont passées de 653 Francs CFA pour la santé en 1973 à 427 Francs CFA en 1989, et de 2268 Francs CFA à 1.841 Francs CFA pour l'éducation durant la même période.

Il faut ajouter qu'avec une population estimée à 9.037.906 habitants en 1998, un taux d'accroissement moyen de 2,7% et un taux d'urbanisation de 41% s'avancent de 4,6% par année, le Sénégal doit faire face aux répercussions sur la qualité des services urbains, l'environnement immédiat des populations et la demande d'emploi.

En outre, le rétablissement des équilibres macro-économiques n'a pu s'accompagner d'une amélioration des conditions de vie des populations pour trois raisons essentielles :

1 - La politique de vérité des prix, tout en réduisant les subventions aux produits de première nécessité, a fortement comprimé la consommation des ménages. La croissance des recettes fiscales fondées sur l'augmentation des taxes réduisant pour sa part la capacité d'autofinancement des entreprises, tandis que la maîtrise de la masse salariale et la restructuration du secteur public ont fortement contribué à l'augmentation du chômage.

2 - L'investissement public a connu un effort de rationalisation tout en s'inscrivant dans la stagnation, ce qui explique la faible part accordée aux services sociaux

3 - La baisse des revenus salariaux a provoqué le recul de la consommation privée, tandis que la mobilisation des recettes provenant des produits de base (riz, sucre, produits pétroliers) qui entrent largement dans la consommation des pauvres accélèrent la paupérisation croissante des populations.

Il n'est donc pas surprenant de l'enquête sur les priorités réalisées en 1991-1992 indique que 32% des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté, défini à 3.324 Francs CFA, soit 4.334 Francs CFA en milieu urbain et 2.651 Francs CFA en milieu rural.

Si la pauvreté en milieu rural est souvent synonyme de faibles revenus monétaire, elle se traduit en milieu urbain en termes d'accès aux services de base. La répartition des ménages pauvres laisse apparaître un contraste entre les villes (moins de 17%) et les zones rurales (plus de 40%) et cache de fortes disparités. Il convient de souligner le cas de la ville de Dakar qui concentre à elle seule, plus de 50% des pauvres en milieu urbain.

D'une manière générale la pauvreté touche les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

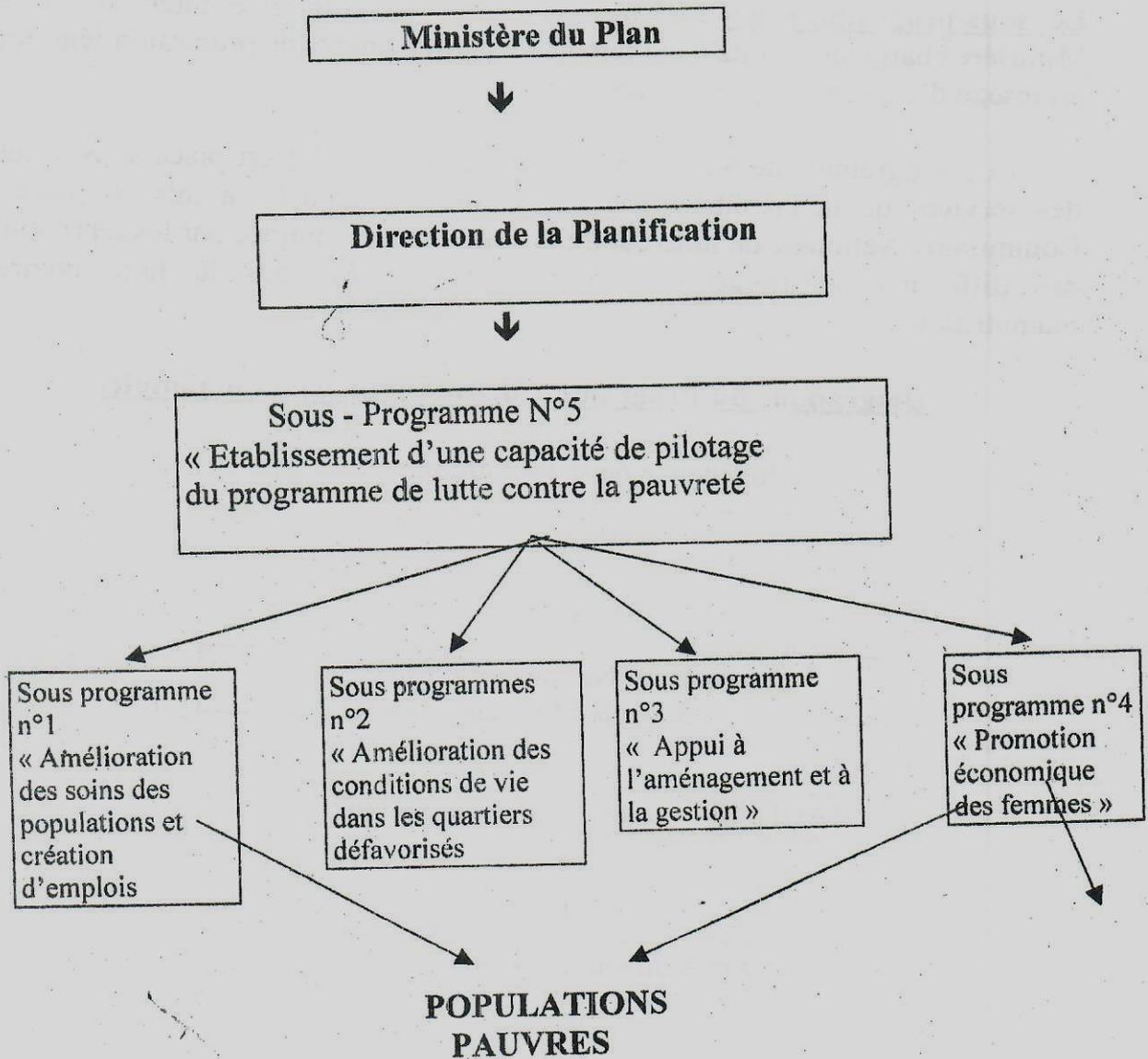
II - Organisation Administrative de Lutte contre la Pauvreté

Il existe au Sénégal quatre structures gouvernementales de lutte contre la pauvreté à savoir : le Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) et le Programme de Nutrition Communautaire (PNC), la Direction de L'Action Sociale et La Direction *de la statistique*.

Le sommet mondial sur le développement social tenu en 1995 à Copenhague avait formulé des stratégies alternatives visant notamment l'élimination de la pauvreté, grâce à la formulation d'actions concrètes sur le plan national. C'est ainsi que suite à un exercice de planification participative, le Sénégal a élaboré un Programme de lutte contre la pauvreté, adopté par le gouvernement en Conseil des Ministres le 20 Décembre 1997.

L'objectif du programme est l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, en affectant au minimum 80% des ressources mobilisées dans des actions de développement humain durable en faveur des populations les plus touchées par la pauvreté, estimées à 2.410.000 personnes.

**Diagramme du Programme Elargi
de Lutte contre la Pauvreté**



Le sous-programme n°1 : est piloté par un coordinateur, qui travaille en relation avec le Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat.

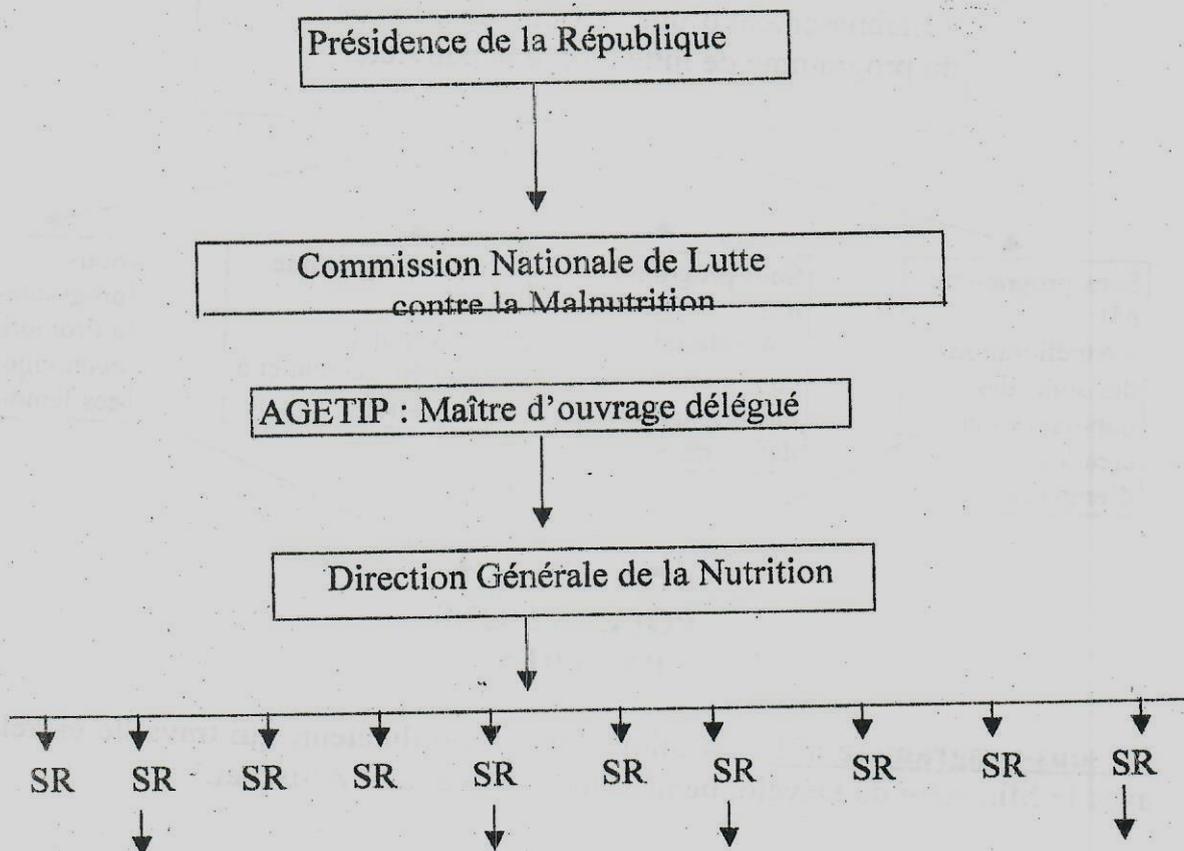
Le sous-programme n°2 : est piloté par un coordonnateur qui intervient en relation avec les collectivités locales, le Programme National de Lutte contre le SIDA, les organisations communautaires de base et les populations.

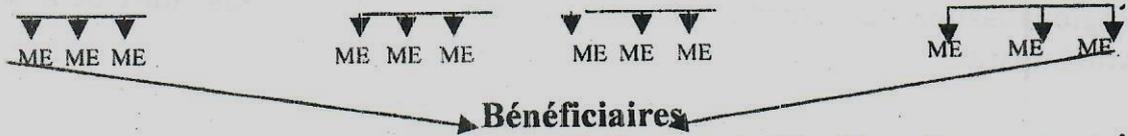
Le sous-programme n°3 : intervient en relation avec le Conseil Municipal de Bambey, le Ministère chargé de la Décentralisation, les centres d'expansion rurale polyvalents, les élus locaux des communautés rurales.

Le sous-programme n°4 : chargé par une coordonnatrice intervient avec le Ministère chargé des droits de la femme, les groupements de promotion féminine et un réseau d'experts en genre et développement

Le Programme de Nutrition Communautaire (PNC) est placé sous la tutelle des services de la Présidence de la République, laquelle a mis en place une Commission Nationale de lutte contre la malnutrition, animée par les représentants des différents départements ministériels impliqués dans la lutte contre la malnutrition..

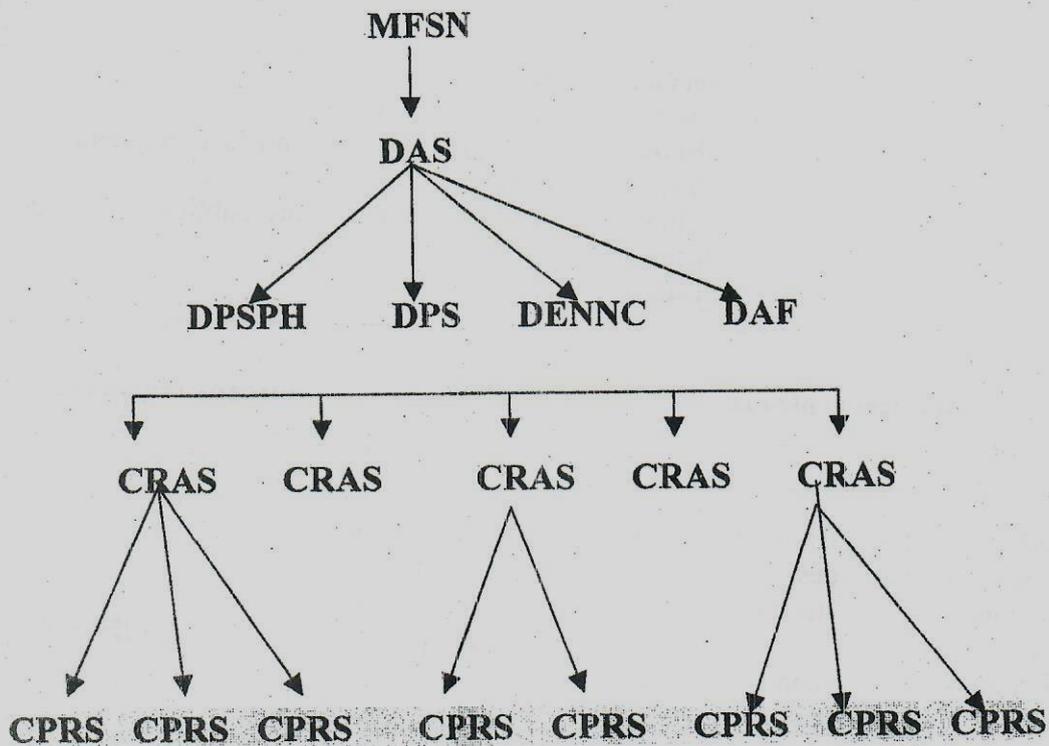
Diagramme du Programme de Nutrition Communautaire





Chaque superviseur régional dirige 05 Centres de Nutrition Communautaire dirigés par des animateurs contractuels.

Diagramme de la Direction de l'Action Sociale



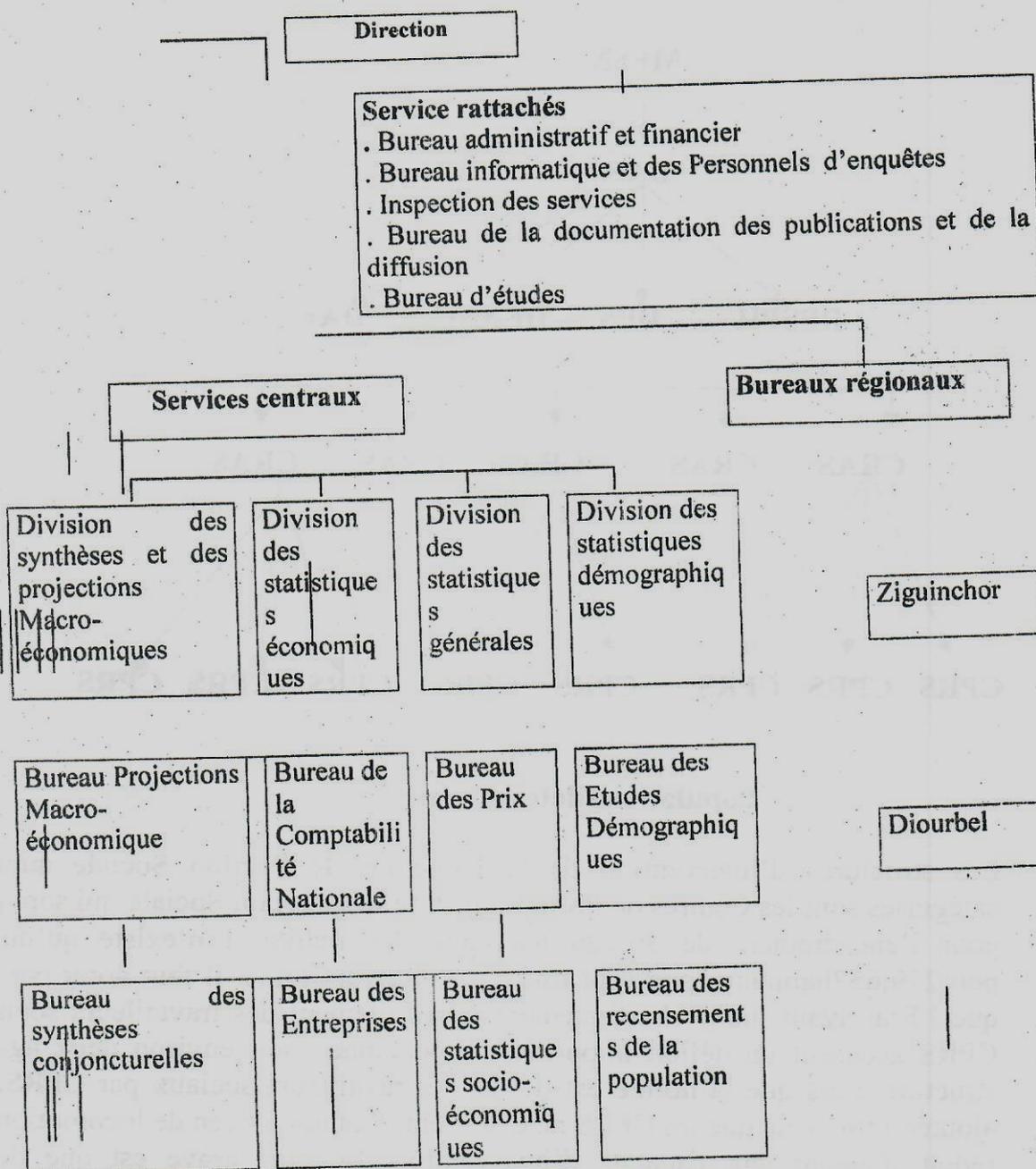
Populations défavorisées

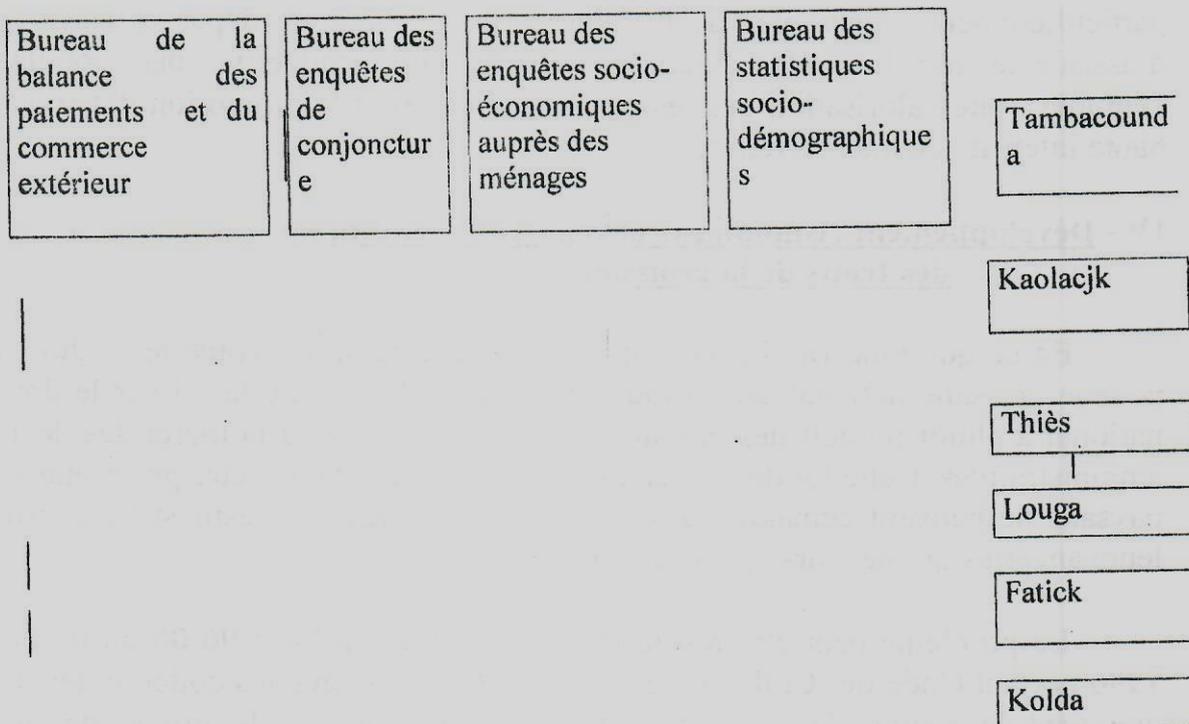
Les structures d'intervention de la Direction de l'action Sociale auprès des catégories sont les Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale qui sont prévues pour l'encadrement de 30.000 habitants. En réalité il n'existe qu'un CPRS pour 219.657 habitants, soit sept fois moins que la norme. Il faut noter par ailleurs que l'Etat ayant limité drastiquement le recrutement des travailleurs sociaux, les CPRS accusent un déficit important de personnel, soit environ deux agents par structure alors que la norme est de quatre travailleurs sociaux par CPRS. Il faut ajouter à tout cela que les CPRS ne disposent d'aucun moyen de locomotion, ce qui réduit d'autant leur capacité d'intervention. Le plus grave est que depuis la

Régionalisation les crédits affectés aux CPRS sont utilisés autrement par les Municipalités.

Diagramme de la Direction de la Statistique

La Direction de la Statistique constitue la base de données principale en matière de lutte contre la pauvreté.





III - Politiques Nationales de lutte contre la pauvreté dans les plans de développement

Les politiques de lutte contre la pauvreté dans les différents plans de développement s'inscrivent essentiellement par des mesures d'accès aux services en matière de santé et d'éducation, ainsi qu'en ce qui concerne l'action sociale, mais il en est autrement du IX^{ème} Plan qui a prévu un programme d'amélioration de conditions de vie des populations démunies.

En matière de santé, la Politique Nationale de Santé est basée sur la stratégie des soins de santé primaire et la mise en exergue des médicaments dits génériques, peu coûteux et adaptés aux besoins.

Pour ce qui concerne la politique d'action sociale, elle a été surtout assistancielle du premier au neuvième plan même si le nombre de centres de promotion et de réinsertion sociale, prévus pour encadrer 30.000 personnes chacune, est passé de 32 en 1986 à 38 centres en l'an 2000.

En ce qui concerne le IX^{ème} Plan, la suppression progressive du filet de protection sociale va s'accompagner de la mise en place d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté, consistant en une action plus ciblée vers les couches

particulièrement vulnérables de la population. Il s'agit de dépasser les mesures d'assistance par le renforcement de la capacité productive des populations démunies, une valorisation des ressources humaines et la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

IV - Développement économique et répartition équitable des fruits de la croissance

En ce qui concerne l'accès équitable à la terre, la loi votée le 17 Juin 1964 pour le domaine national est toujours d'actualité. En réalité la loi sur le domaine national a plutôt produit des paysans sans terre et laissés à la merci des décisions administratives. Cette loi devrait être revisitée car, à défaut d'être propriétaires, les paysans ne peuvent demander à leurs enfants émigrés d'investir sur les terres de leurs ancêtres qui ne leurs appartiennent plus.

Le problème peut être résolu dans le cadre de la loi n°96-06 du 05 Février 1996 portant Code des Collectivités Locales. Cette loi crée les collectivités locales que sont la région, la commune et la communauté rurale qui s'administrent librement. L'objectif de cette réforme est de doter les collectivités locales de nouvelles libertés, de nouvelles compétences, de nouvelles ressources, de libérer les initiatives locales et d'assurer une démocratie participative plus affirmée.

Les procédures participatives sont déjà mises en place pour la gestion des ressources naturelles, aussi bien lors des phases de diagnostic que de planification.

Des plans d'aménagement des terroirs ont été définis au niveau des communautés rurales, avec une forte appropriation par les populations qui, elles-mêmes identifieront les activités génératrices de ressources.

Si dans le principe, la décentralisation contribue de manière effective à l'atténuation de la pauvreté en milieu rural, il est à craindre que les actions d'appui institutionnel locales ou communes, ne continuent de vider la périphérie semi-rurale et rurale. Pour éviter que les conditions à l'exode rural ne continuent de trouver dans les villes des capacités d'accueil améliorées, il convient que le dispositif d'appui aux commissions soit élargi aux communautés rurales. Il reste que le transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales, ne s'est accompagné d'un transfert des moyens nécessaires.

Les secteurs transférés sont les domaines, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, les sports et les

loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.

En réalité les collectivités locales se retrouvent appauvries du fait de ce transfert de compétences sans moyens conséquents.

Présentement, les différentes rencontres en la matière ont permis d'identifier les trois options suivantes :

- L'option statu quo : On maintient le système foncier dans sa logique globale. Le domaine national qui regroupe 95% des terres rurales est conçu comme un espace de développement et non comme un bien juridique ;

- L'option mixte : le domaine national est érigé en domaine privé des collectivités, soit il est immatriculé au nom de l'Etat, qui peut attribuer en propriété sur avis du Conseil rural ;

- L'option libérale : soit l'ensemble des terres fait l'objet d'une cession directe, soit une partie du territoire national dite zones d'aménagement spéciales fait l'objet d'une cession directe. Cette dernière option rencontre les préférences de La Banque Mondiale.

V - Stratégie de promotion de l'emploi

Jusqu'en 1991, le Sénégal mettait plutôt l'accent sur la croissance économique, pour s'attendre ensuite à ses effets bénéfiques sur l'emploi et les revenus.

Et c'est ainsi que l'on peut constater, sur la base des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), de l'Enquête sur les Priorités (ESP) et de l'Enquête sur l'Emploi à Dakar que le taux de chômage peut être estimé à 10,3% au Sénégal.

En milieu urbain, le taux de chômage est très élevé et atteint 40% au niveau de la tranche d'âge 20-34 ans. En milieu rural, il se pose plutôt un problème de saisonnalité de l'activité.

En ce qui concerne l'emploi, il convient de faire le départ entre le secteur formel et le secteur informel. L'emploi dans le secteur moderne a évolué de façon continue jusqu'en 1991. L'effectif est passé de 80.000 actifs en 1960 à 200.000 en

1991, dont 31% pour la fonction publique. Cela représente une croissance moyenne, à long terme de près de 3% alors que la population active croît elle, de 4%.

Il faut préciser que l'emploi dans la fonction publique a légèrement diminué du fait de la mise en place depuis 1988 d'un programme de départs volontaires et la limitation du recrutement de fonctionnaires.

La capacité de création d'emplois du secteur informel paraît plus importante que celle du secteur moderne.

Le secteur informel a connu un taux de croissance annuel de 4,3% entre 1980 et 1991, et l'emploi total est estimé en 1991 à 630.000 dont 45% dans la seule région de Dakar. La part du nombre d'actifs du secteur informel dans la population active est passée de 18% en 1980 à 24,4% en 1991. Ce secteur est devenu incontournable par ses apports à l'économie nationale (épargne, investissement, production, création d'emplois et de revenus, satisfaction des besoins primaires des populations).

L'afflux massif de la main d'œuvre d'origine rurale et urbaine (diplômés chômeurs et pères dont les enfants quittent le système scolaire).

La détérioration de la situation de l'emploi dans le secteur moderne et surtout privé, a agi négativement sur le système national de protection sociale, jusqu'à présent dominé par les régimes de la Caisse de Sécurité Sociale de l'IPRES, ainsi que les ressources des institutions de prévoyance retraite (FNR, IPRES) et de maladie (IPM).

Avec la montée du chômage, le Gouvernement du Sénégal avait adopté en 1980, une politique de recherche de l'emploi, qui ne consistait pour la période 1980-1992 qu'en programmes ad hoc de gestion des problèmes conjoncturels d'emplois. Sur le plan institutionnel les structures suivantes ont été mises en place à savoir : la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), le Fonds National pour l'Emploi (FNE), la Cellule d'Appui à la Promotion de l'emploi (CAPE), le Groupe Opérationnel Permanent d'Etudes et de Concertation (GOPEC) et l'AGETIP.

Mais ces différents programmes qui participaient, plus d'une politique de stabilisation conjoncture ont échoué pour les raisons suivantes :

- l'instabilité et la faiblesse institutionnelle des structures chargées de l'emploi,
- le manque d'implication des bénéficiaires dans les actions entreprises,
- l'insuffisance des ressources destinées au financement de la promotion de l'emploi,
- les résultats mitigés des programmes d'ajustement structurel, notamment en terme de relance.

Il s'est, en conséquence posé la nécessité de formuler une politique nationale de l'emploi, favorisée par un soutien financier et technique du PNUD et BIT. Par politique de l'emploi, il faut entendre *un ensemble de démarches actives, diversifiées et organisées, visant à promouvoir l'élargissement de l'occupation des citoyens, l'amélioration de la capacité de la qualité des emplois et l'équité dans l'accès au travail.*

Par arrêté n°5695 du 20 Juin 1995, le Premier Ministre a décidé la création du Comité de Suivi de la Politique de l'emploi (CSPE), chargé de la formulation d'un projet de politique nationale de l'emploi, lequel sera validé lors d'un séminaire tenu les 17,18 et 19 Mars 1997.

Par lettre n°03725/PR/MSAP/EC.1 du 04 Juin 1997, le Président de la République a approuvé le projet, et donné des instructions pour que le Plan d'Action pour l'Emploi (PAE) soit élaboré. Il sera validé lors du séminaire de validation tenu les 13 et 14 Août 1998. Les grandes orientations du Plan d'Action pour l'emploi sont sous-tendues par un ensemble de programmes axés sur :

- 1- Les rapports entre les politiques économiques et sociales de l'emploi,
- 2- La promotion de l'emploi dans le secteur moderne,
- 3- La promotion de l'emploi local,
- 4- La promotion de l'emploi des groupes spécifiques,
- 5- Le renforcement des capacités de gestion publique de l'emploi.

Cette politique nationale d'emploi dont les objectifs viennent d'être précisés, s'appuie sur un contexte d'accroissement rapide de la population active (3% par an). Cette population active est passée de 1.600.000 en 1960 à 3.000.000 en 1991. Elle atteindra 4.000.000 en 2001, soit 100.000 nouveaux demandeurs d'emplois par an.

Par contre la population active rurale tend à diminuer du fait de l'exode rural. Le taux d'accroissement de la population active en milieu rural est en effet passé de 1,6% dans la période 1960-1976 à moins de 1,2% entre 1976 et 1988.

Le taux de croissance de la population active urbaine est passé de 4% dans la période 1960-1976 à plus de 6% entre 1976 et 1988. Selon les estimations, 40% des actifs seront en milieu urbain en l'an 2000.

Face à cette situation, l'offre d'emplois reste insuffisante malgré les performances de certains secteurs. C'est ainsi qu'on observe une quasi-stagnation dans le secteur moderne, notamment dans la fonction publique, avec un effectif de 600.000 employés.

En ce qui concerne l'emploi en milieu rural, l'émigration a constitué une issue favorable, malgré les entraves rencontrées dans certains pays de destination, et c'est ainsi que dans la période 1988-1992, 227.000 migrants de 15 ans et plus ont été enregistrés.

Le chômage et le sous-emploi sont devenus les principales sources de pauvreté. Les différentes enquêtes ont en effet révélé que le nombre de ménages pauvres a augmenté. Ces contre-performances de l'économie ont été à l'origine de la tension sur le marché de l'emploi, dont le taux de chômage de 27% issu de l'enquête ESP de 1991 à Dakar constitue une parfaite illustration.

Pour ce qui concerne le sous-emploi en milieu rural, le taux national moyen est de 60% alors que le taux global urbain est estimé à 15%, constitué pour l'essentiel de jeunes et de femmes.

Tous ces fléaux ont pour conséquence la réduction de la protection sociale, accentuée par la réduction de l'assiette des salaires, du fait des restructurations au niveau de la fonction publique et des entreprises.

Promotion de l'investissement privé

La promotion de l'investissement privé s'inscrit dans le cadre d'un processus de redynamisation, qui devrait en faire le fer de lance de la croissance économique, grâce à une administration jouant parfaitement son rôle de facilitateur.

La consolidation des gains de compétitivité de la dévaluation et la stimulation des investissements et des exportations fortes principalement par le

secteur privé, reposerait essentiellement sur la suppression des entraves à l'instauration d'un environnement propice à la production.

La mise en place d'un environnement propice à l'investissement privé, requiert la simplification des procédures bureaucratiques excessives, une réponse adéquate aux besoins de financement à moyen et long termes, une plus grande confiance à la justice, une plus grande flexibilité du marché de l'emploi, le désengagement de l'Etat des secteurs concurrents du privé et la suppression de toute situation de monopole.

L'Etat s'est engagé à renforcer l'initiative privé dans la création directe de richesses, en approfondissant depuis 1994, les réformes aptes à améliorer et à sécuriser l'environnement de l'entreprise dans le cadre du plan d'action à court termes du Projet d'Ajustement et de Compétitivité du Secteur Privé (PASCO).

Dans le domaine fiscal, les mesures facilitant le transfert des capitaux et l'encouragement à la création de marchés financiers ont été renforcés. C'est dans ce cadre que l'Etat a procédé à l'adaptation du système d'incitation à l'investissement et à l'exportation par l'institution du statut de l'entreprise franche d'exportation, et l'assouplissement de la gestion des régimes douaniers suspensifs, tels que l'entrepôt sous douane et l'admission temporaire pour une plus grande fluidité des transactions.

Pour améliorer la promotion des investissements, le train de mesures suivant a été adopté :

1 – l'autorisation donné à l'Etat de vendre aux entreprises, des terrains à usage industriel et commercial ;

2 – L'assouplissement du marché du travail avec la fin du monopole du bureau de la main-d'œuvre du port sur l'embauche de dockers. La rémunération de ces derniers étant désormais placée sous les dispositions communes du Code du Travail qui prévoit la rémunération à la tâche, et la liberté de procéder à des licenciements collectifs pour adapter les effectifs au niveau de l'activité ;

3 – L'instauration d'une compétition plus large des transports maritimes : la répartition des cargaisons à allouer aux transporteurs nationaux a été limitée, selon les règles de la CNUCED, aux cargaisons transportées par les navires de lignes réguliers sous régime de conférence, et la suppression du monopole concédé à la COSENAM pour exploiter les droits de trafic maritime nationaux ;

4 – L'allégement et la simplification du fonctionnement, de l'exploitation et de l'utilisation des aires d'exportation et des terminaux conteneurs, la procédure de plombage des conteneurs par des sceaux inviolables a été instituée.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, il sera poursuivi par la nouvelle législation relative à l'entreprise franche car la loi sur la zone franche ne sera pas renouvelée après son expiration.

Outre la loi sur l'entreprise franche, les lignes directrices suivantes sont retenues :

1 – Maintenir à un niveau faible, les taux d'imposition afin d'encourager une augmentation des investissements du secteur privé, tout en s'inscrivant dans le schéma de l'UEMOA ;

2 – Tenir compte de la situation des entreprises dans les réformes fiscales en vue d'accélérer le rythme des investissements : dans ce sens, des formes d'allégement comme les crédits d'impôt pour les investissements ou les exportations seront étudiées ;

3 – Privilégier d'avantage les impôts indirects ou taxes à la consommation et l'élargissement de l'assiette fiscale dans les réformes ;

4 – Adopter des mesures d'encouragement pour les industries dynamiques dans la conquête des marchés extérieures, avec des avantages fiscaux pour les réinvestissements en installation et équipements ;

5 – Maintenir l'exonération des droits de porte pour les intrants importés qui entrent dans la fabrication de produits exportés, et en améliorer l'efficacité des mécanismes ;

6 – Exonérer d'impôts pendant une certaine période les revenus d'actions et d'obligations.

Au cours de la même période il est prévu la création d'un comité de réflexion « fiscalité et développement », élargi au secteur privé.

Réforme fiscale

Pour atteindre une baisse généralisée des droits et la simplification de la fiscalité et de son application, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'octroi d'une protection effective raisonnable à la production nationale, au moyen exclusif du tarif, il a été procédé à une refonte totale de la fiscalité indirecte, intérieure comme de porte, à la faveur de la dévaluation.

L'objectif des mesures entreprises sera de dégager une épargne publique durable pour alimenter le budget d'équipement, principal instrument de mise en œuvre de la politique de développement économique et sociale de l'Etat.

L'amélioration des recettes, dans un contexte de taux d'imposition bas, passe par la prise de réformes visant l'élargissement de la base imposable et l'amélioration du rendement fiscal, tout en satisfaisant aux impératifs des conditions d'offre. Pour ce faire, une attention particulière est accordée aux administrations fiscale et douanière pour renforcer leur capacité d'adaptation, leur efficacité et leurs méthodes de gestion. Cela passera par la poursuite accélérée des programmes d'information et une adaptation continue du système fiscal. A ce titre, la réforme de la fiscalité immobilière, la mise en application rapide du cadastre fiscal, ainsi que la réforme du régime de la propriété foncière participeront à la consolidation du niveau des recettes.

Les actions destinées à l'élargissement de l'assiette, viserait l'extension progressive de la TVA aux secteurs de la distribution et des services, et une révision en profondeur des exonérations en matière fiscale et douanière. C'est ainsi qu'aucune exonération ou convention ne sera plus accordée à une entreprise dont la production est essentiellement tournée vers l'intérieur. Par ailleurs, les prélèvements pétroliers seront ramenés, selon le XI^{ème} Plan, à des niveaux compatibles avec celui des prix des différents produits énergétiques, proches des normes de la concurrence.

L'accent sera mis sur le développement de l'épargne, la promotion des exportations, la politique monétaire et l'adaptation du système de crédit.

Le développement de l'épargne

Pour mieux soutenir les besoins en investissements, les pouvoirs publics mettront en place des mécanismes visant à développer une économie d'accumulation. Et pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de jouer, à la fois sur l'efficacité du réseau de collecte et sur le comportement des différents agents.

L'épargne financière des ménages est actuellement collectée à travers le circuit des banques commerciales, des établissements financiers, la Poste et les caisses d'épargne. Ces circuits seront renforcés et développés simultanément pour favoriser la collecte auprès de toutes les catégories socio-professionnelles et son orientation vers des projets d'investissement rentables. Au niveau du circuit de l'épargne bancaire, des actions de rénovation et de diversification des formules d'épargne seront entreprises, de façon à motiver les épargnants.

La promotion des exportations

Une série de mesures capables de favoriser la production locale par rapport aux rigueurs de la concurrence extérieure, ont été posées dans le sens de l'amélioration de la compétitivité.

- La suppression des autorisations préalables à l'importation de produits ou groupe de produits, à l'exception de celles concernant les lingots d'or et l'argent, la friperie, les produits mettant en œuvre la santé et la sécurité publique et celle des valeurs mercuriales .

- Le renforcement des mécanismes de contrôle de qualité de lutte contre la fraude, la sous-facturation et la pratique du dumping, en conformité avec les dispositions des accords internationaux, auxquels le Sénégal a souscrit.

- La promotion et la diversification du potentiel d'exportation du pays par l'abolition des autorisations préalables à l'exportation, sauf pour les métaux et minerais précieux et l'arachide d'huilerie, l'extension et l'importation d'emballages de produits destinés à l'exportation au bénéfice du régime de l'admission temporaire. La suppression du prélèvement sur les exportations et les importations d'intrants de produits destinés à l'exportation effective au bénéfice du Conseil Sénégalais des Chargeurs, l'allègement des procédures d'exportations, avec la mise en vigueur de la norme internationale NS 06-001 réduisant les délais et les coûts ont été également entreprises.

Par ailleurs, des mesures incitatives à l'exportation allant de l'allègement des charges de production, d'encouragement à l'investissement, à la facilitation de la promotion et de la commercialisation ont été prises durant le IX^{ème} Plan (1996 – 2001).

Dans ce cadre bien précis, et en ce qui concerne le tourisme, l'encouragement à l'investissement s'obtiendra par la mise en place d'une fiscalité suffisamment incitative, notamment par la pauvreté du régime d'amortissement accéléré, mais aussi par un système de crédit investissement approprié.

La politique monétaire et l'adaptation du système de crédit

Après le changement de parité, le Sénégal, à l'instar des autres pays membres de l'UMOA, a placé la lutte contre l'inflation au centre des objectifs assignés à la gestion de la monnaie et du crédit. Mais il a été déjà mis en application en 1993 un nouveau dispositif de gestion monétaire : pour conférer d'avantage de flexibilité et de rigueur à la gestion monétaire, il sera appliqué une politique de taux d'intérêt flexible, en faisant recours au mécanismes des réserves obligatoires et en renforçant le rôle du marché monétaire.

La politique du crédit qui sera menée, devra être prudente et compatible avec les objectifs de balance de paiements, d'inflation et de croissance, afin de sauvegarder la valeur de la monnaie. En particulier, la croissance de la liquidité intérieure sera maintenue à un niveau au plus, égal à cela du PIB.

En raison des limites de l'émission monétaire, le financement du processus croissance-développement sera porté davantage par l'épargne intérieure et les concours extérieurs. Par ailleurs, un effort de mobilisation des ressources intérieures sera encouragé pour résorber le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement.

VI - ANALYSE SECTORIELLE DE LA PAUVRETE

1. Agriculture, Eaux et Forêts et Pêche

Analyse de la pauvreté et identification des Catégories sociales défavorisées

La notion de pauvreté dans le monde agricole ne doit pas être abordée selon une norme alimentaire seulement, mais devrait être plutôt nuancée pour tenir compte de l'inaccessibilité aux services de base.

La situation agricole

Depuis deux décennies, le secteur agricole traverse des difficultés, avec une baisse de sa contribution au PIB qui est passé de 18.8% sur la période 1960/1986 à 11% entre 1987 et 1993.

En dehors des données structurales précitées, la baisse de la part du PIB agricole trouve notamment son origine dans l'évolution défavorable de la pluviométrie, la réduction progressive des subventions, mais aussi les insuffisances de la politique agricole.

En dépit d'un effort d'investissement, les faibles rendements continuent d'être une caractéristique de l'agriculture comme en témoignent les données suivantes :

Tableau n°1 : Evolution des rendements (moyenne 1984-1993/1994-1998)

Spéculations	Rendements
- Arachide Huilerie	-2,5%
- Arachide de bouche	-20%
- Coton	-9,7%
- Mil / Sorgho	-1,1%
- Paddy	-5,6%
- Niébé	+18,3%
- Manioc	-29,4%

Source : FALL Abdou Salam et al « La pauvreté rurale au Sénégal, M.A, 1997, p23 ».

Le secteur agricole bénéficia cependant d'importantes potentialités. Sur les 19,7 millions d'hectares que couvre le pays, 3,8 millions sont cultivables, dont 2,4 millions effectivement cultivés. Le Sénégal dispose en outre des ressources hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire (nappe phréatique et le maestrichiens), de même que de nappes de surfaces mobilisables

aux fins d'irrigations. C'est ainsi que la vallée du fleuve Sénégal revêt une importance primordiale et, dans une moindre mesure, les bassins de la Gambie et de la Casamance.

Par ailleurs, les autorités ont procédé à des relèvements des prix des produits agricoles pour encourager la production et freiner les flux de migrants vers la capitale et vers les autres centres urbains. Dans les années 80, les actions et mesures ont visé la stimulation de l'offre de production agricole et l'augmentation des revenus des ruraux. Ceci a conduit au relèvement à plusieurs reprises des prix de l'arachide, du paddy et du coton. En conséquence, le prix moyen des cultures commerciales a progressé de 13% en termes réels entre 1980 et 1987. Toutefois, le bas niveau des cours mondiaux, comme en 1988, a souvent conduit les autorités à réduire le prix à la production de l'arachide.

Globalement, la politique du prix du Gouvernement s'est traduite par une augmentation des prix de la plupart des cultures et en particulier du maïs. conjuguée à la baisse des salaires réels urbains, la hausse des prix agricoles a opéré un retournement de tendance des termes de l'échange en faveur des ruraux. Cependant, si les revenus des paysans ont enregistré une amélioration par rapport à ceux des citadins, ils ont diminué en valeur réelle par rapport à leur niveau des années 60.

Cette baisse des revenus réels des paysans a provoqué la réduction très sensible de l'utilisation des intrants agricoles. Ce qui explique la baisse de la production agricole qui n'a pas dépassé le poids démographique sur la période 1980-1994.

A cet effet, la dégradation de la valeur ajoutée agricole trouve son origine notamment dans la baisse tendancielle des cours des produits de base sur le marché international, la réduction des subventions et le manque de compétitivité du secteur, ce qui contribue à comprimer les revenus réels.

Le déficit alimentaire s'aggrave du fait de la forte croissance démographique et de l'urbanisation accélérée de la société sénégalaise.

Bien que le pays dispose d'un certain nombre d'atouts sur lesquels peut s'appuyer le développement agricole, il reste confronté à plusieurs contraintes :

- Saturation et dégradation des terroirs qui risquent d'être irréversibles dans le bassin arachidier,

- Transfert des technologies et de connaissances souvent inappropriées et sans rapport avec les niveaux des ressources tirées de l'exploitation agricole,
- Accès difficile au système de crédit mis en place,
- Existence de problèmes fonciers, liés à la loi sur le domaine national, risquant d'entraver la promotion de l'intervention des privés en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal :
 - * du système de cession des terres dépendant de communautés rurales,
 - * de l'interdiction de transaction portant sur les terres cultivables décourageant la mise en œuvre de gros investissements ; le simple droit d'usage admis par la loi pouvant constituer un élément de découragement pour les entreprises privées voulant investir dans l'agro-industrie,
 - * de l'absence de titre foncier ou non reconnaissance du mode d'appropriation foncière pour stimuler les investissements.

D'autres contraintes existent en ce qui concerne la culture irriguée :

- * les calamités naturelles (périls acridien et aviaire, inondation et rats) et le coût élevé des aménagements hydroagricoles ;
- * la qualité douteuse des aménagements privés et leur multiplication favorisant l'agriculture itinérante.

Concernant la filière arachidière, la baisse de la production résulte, en plus des facteurs généraux déjà notés, de la vétusté du matériel agricole, de la non disponibilité en quantité suffisante des semences de bonne qualité.

Les contraintes de la filière cotonnière, quant à elle, se résument essentiellement aux modifications intervenues dans le système de crédit jusque là administré par la SODEFITEX, à la concurrence avec l'arachide dans la zone cotonnière en fonction des variations de prix.

La filière horticole contribue, quant à elle, à la satisfaction des besoins à hauteur de 70%, sur une période de 6 à 8 mois sur l'année. La production est passée

de près de 152.000 tonnes en 1990-9 à 182.000 tonnes en 1993-94, soit une progression moyenne de 6,1% par an. Les exportations passaient durant la même période de 37.000 à 17.500 tonnes. Les exportations qui avaient fortement régressé, ont connu une progression de 70% entre 1991-1992 et 1992-1993. Depuis cette période, elles connaissent une stagnation. Leur développement est entravé par l'insuffisance du réseau de fret aérien, la sous-exploitation du fret maritime, la vive concurrence des autres pays et le niveau élevé du coût du fret.

Le développement du secteur est cependant entravé par la baisse de la pluviométrie enregistrée au cours de ces dernières années qui s'est traduite par une diminution de la nappe phréatique, la salinisation et l'acidification des sols.

Au plan institutionnel, l'absence d'une structure transversale de coordination des différentes politiques sectorielles mises en œuvre, explique la faible optimisation des ressources financières et l'absence de synergie entre les différents programmes. Au niveau des règles juridiques, la multiplicité des textes, parfois faiblement articulés, gêne le fonctionnement environnemental est encore confinée à un niveau difficilement accessible aux bénéficiaires potentiels qui commencent à être impliqués dans la formation des objectifs de stratégies.

La pêche

La pêche a connu une croissance régulière qui occupe aujourd'hui le premier rang de l'économie nationale en termes de recettes d'exportation. Le Sénégal dispose d'une façade maritime de près de 700 km, et le sous-secteur assure l'approvisionnement du marché intérieur en produits frais et transformés de qualité ; il est également à la base d'une importante industrie de transformation, destinée principalement aux exportations.

La pêche artisanale a connu un développement soutenu depuis les années 70 grâce à la motorisation et à l'introduction de nouvelles techniques de pêche et aussi grâce aux mesures incitatives dont elle a eu à bénéficier Crédits maritimes, chaîne de froid, formation des ressources humaines, assistance technique extérieur notamment japonaise.

Les mises à terre ont été estimées à 398.110 tonnes en 1994 contre 354.310 tonnes en 1990.

La pêche industrielle est restée stable de 1984 à 1986, avec une moyenne de 112.000 tonnes. Cette production est passée à 138.525 tonnes en 1991, pour tomber à 114.276 tonnes en 1994. Cette baisse est en grande partie imputable à

l'augmentation des coûts de production de la pêche artisanale, sous-section qui par ailleurs exploite les mêmes stocks (démersaux, pélagiques). Il faut également la diminution du nombre d'unités de pêche et, surtout l'état de vétusté de la flotte. ^{noter}

L'accès au financement à long terme demeure une contrainte depuis la suppression de la SOFISEDIT. La pêche artisanale connaît également des difficultés d'accès au crédit, même si des efforts sont notés depuis l'application effective du nouveau Plan Directeur des Pêches (1999).

Toutefois, la contrainte de renouvellement du stock, la tendance à la surexploitation par la pêche industrielle, le développement de la pêche à l'explosif et de la pollution marine sont des facteurs qui, à terme, peuvent compromettre le développement de ce sous secteur. Il existe donc des menaces qui pèsent sur les ressources halieutiques surtout au niveau de certaines espèces demersales côtières qui font l'objet de surexploitation.

Concernant la pêche continentale, il a été constaté une régression des captures due essentiellement au déficit pluviométrique de ces dernières décennies, à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau et à la pollution chimique. En outre, la mauvaise organisation des pêcheurs et l'usage de méthodes d'exploitation inappropriées font que la pêche continentale ne connaît pas encore un développement à la mesure de son potentiel. La réglementation pourrait également mieux contribuer à la relance du secteur.

Les emplois directs sont estimés à 30.000 pêcheurs dans le sous-secteur artisanal contre 3.000 dans l'industriel.

La pêche artisanale offre cependant près de 200.000 emplois indirects répartis sur près de 120 aires de débarquement sur le littoral sénégalais. Ces emplois concernent le ramendage des filets, la réparation et l'entretien des moteurs hors-bord, le mareyage en frais et transformé, la vente de glace, la manutention, le transport et la distribution-commercialisation des produits, la transformation (fumage, salage, fermentation, séchage) des produits.

Le pêcheur artisan vit avec la fortune de mer, il dépend dans son quotidien, du mareyeur qui, le plus souvent, lui fournit les moyens de sa production en finançant les sorties en mer. La famille est nombreuse et vit dans des conditions d'hygiène souvent déplorables. La pauvreté de masse s'observe bien en milieu artisanal et ne sera sans doute réduite et annihilée que par une politique volontariste d'accès au crédit, de la protection des zones de pêche côtière, de la lutte contre la

pêche interdite (explosif...), de la formation aux techniques de survie, de navigation et de sauvetage en mer.

2 . Santé et soins médicaux

La pauvreté en matière de santé se définit essentiellement en termes d'accès aux soins médicaux et aux médicaments.

Le Sénégal a adopté en 1989 une Politique Nationale de Santé basée sur la stratégie des soins de santé primaires. Cette stratégie vise notamment l'amélioration de la couverture sanitaire particulièrement en milieu rural et suburbain, le développement d'actions préventives et éducatives, ainsi que la maîtrise de la variable démographique.

La problématique de la santé est structurée autour de la santé publique, la santé privée et la politique de médicaments.

*** La santé publique**

Le système de santé se présente sous la forme de pyramide. A la base, les structures communautaires rurales comprennent les maternités villageoises et les cases de santé, tandis que les postes de santé dispensent des soins primaires en milieu urbain. Ils sont supervisés par les 45 districts sanitaires créés en 1990 et devenus depuis lors des unités opérationnelles à la place des circonscriptions médicales. Chaque district s'appuie sur, au moins, un centre de santé.

Au niveau intermédiaire, se trouvent les 10 hôpitaux régionaux et au sommet les 07 hôpitaux nationaux qui dispensent des soins spécialisés ainsi que les institutions et services nationaux.

La couverture sanitaire s'est dégradée pendant la dernière décennie. Et c'est ainsi qu'on est passé de 404.818 hts par hôpital en 1988 à 465.510 en 1993.

En 1993, 152.185 personnes s'adressaient à un centre de santé contre 146.423 personnes en 1988, soit plus de trois fois la norme préconisée par l'organisation Mondiale de la Santé (OMS). On ne retrouve des chiffres se rapprochant des normes internationales qu'au niveau des postes de santé (1 pour 11.083 hts en 1993), les sages-femmes (1 pour 5.190 femmes de 15 à 49 ans et enfants de 0 à 4 ans). A titre de rappel, les normes de l'OMS prescrivent un (01) poste de santé pour 10.000 hbts et une sage-femme pour 5000 hbts.

Au niveau des médecins, le Sénégal dispose d'un médecin pour 13.350 en 1993, ce qui est loin des normes de l'OMS. Le rayon d'action qui renseigne sur l'accessibilité théorique d'un poste de santé est de 9,3 km pour l'ensemble du pays, avec de grandes disparités régionales, passant de 1,5 km à Dakar à 15,5 km dans la région de Tambacounda.

Il faut cependant préciser une répartition très inégale des infrastructures et des ressources humaines entre les différentes régions. L'essentiel des hôpitaux soit 12 sur 17 est présentement concentré dans trois régions dont Dakar (07), Mbour (03) et Thiès (02). Les régions de Fatick et Kolda ne disposent pas d'hôpitaux. Par ailleurs, si Dakar offre un médecin pour 4.372 habitants en 1993, Kolda ne dispose que d'un médecin pour 74.372 habitants.

En dehors du problème de l'accessibilité aux soins, la pauvreté dans le domaine sanitaire se définit également par son mode de financement.

Pour son financement, le secteur de la santé compte avant tout sur l'Etat. Or, la part du budget national qui lui est consacrée n'avait cessé de se dégrader, passant de 9% au début des années 70 à un peu plus de 5% au début de la décennie 90. Mais le Gouvernement a décidé, sur les recommandations de l'OMS, d'augmenter la part de la santé dans le budget national de 0,5% par an pour atteindre les 9%. Ainsi en 1995, le budget du MSAS s'élevait à près de 17 milliards, soit, 6,5% du budget national. La part des collectivités locales dans le financement de la santé devrait être de 8% du budget des communautés rurales et de 9% pour les communes urbaines. Les comités de santé mobilisent entre 400 et 600 millions de francs par an, montant excluant le recouvrement des coûts des médicaments. Par ailleurs près de 255 ONGs contribuent, à côté du secteur privé et des populations, au financement des investissements dans le secteur de la santé. Leur diversité et leur forme d'intervention ne permettent pas une estimation des coûts. En tout état de cause, les infrastructures et les ressources humaines et financières n'ont pas suivi le rythme de croissance de la population. Les déficits se sont, par conséquent, aggravés dans la plupart des cas et les structures socio-sanitaires subissent une forte pression ayant comme conséquences :

- la dégradation rapide des infrastructures, déjà peu équipées et assez vétustes alors que les services de maintenance sont peu fonctionnels,
- une charge de travail élevée pour un personnel insuffisant et mal réparti,
- le non respect de la pyramide sanitaire, d'où un engorgement des structures

de dernier recours,

Ainsi, la qualité des services offerts est fortement amoindrie et la plupart des besoins primaires des populations en matière de santé ne sont pas satisfaits. Les contre-performances se ressentent également au niveau de l'offre des services sanitaires.

Le taux de mortalité au Sénégal est de 18 pour mille. En 1993, sur les 15 premières causes de mortalités, le paludisme est responsable de 29,6% des cas, les parasitoses de 9,5%, les affections de la peau de 6% et les affections respiratoires de 4,7%. Les maladies parasitaires et infectieuses restent encore parmi les principales causes de morbidité du fait des moyens limités des programmes de lutte contre ces maladies. Il est à noter avec satisfaction les progrès accomplis dans la lutte contre le ver de Guinée. Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) n'a pas atteint son objectif de vacciner tous les enfants de 0 à 5 ans avant la fin 1991 contre les 7 maladies que sont la tuberculose, la fièvre jaune, la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. Il a même été noté une recrudescence des maladies cibles du PEV après la réduction observée entre 1985 et 1990.

Les taux de mortalité des enfants demeurent encore élevés. Ils s'établissent à 68 pour 1.000 pour la mortalité infantile et à 131,4 pour 1.000 pour la mortalité infanto-juvénile. Leur situation nutritionnelle reste également précaire : 22% souffrent de malnutrition chronique et 8% de la forme sévère de cette affection. La malnutrition aiguë touche près de 9% des enfants de 0 à 5 ans, alors que l'Avitaminose A, les troubles dus à la carence en iode demeurent des préoccupations essentielles en santé publique. Les maladies diarrhéiques, le paludisme et les maladies infantiles continuent d'affecter les enfants et sont les principales causes de la mortalité entre 0 et 5 ans alors qu'elles peuvent être facilement prévenues par l'hygiène, l'allaitement maternel et l'immunisation.

La santé maternelle est préoccupante surtout au regard des grossesses rapprochées, précoces, nombreuses ou tardives. Une mortalité élevée (510 décès pour 100.000 naissances vivantes), des problèmes nutritionnels fréquents et un faible recours à la contraception moderne la caractérisent. La santé maternelle et infantile fait l'objet d'une attention particulière dans la politique sanitaire (1989) et dans la Déclaration de Politique de Population (1988). La maternité est la cause principale de la mortalité maternelle et infantile. Les femmes ont, en outre, à côté des problèmes de santé liés à leur maternité, ceux liés au cancer, aux MST/SIDA, aux infections, au diabète et aux maladies cardio-vasculaires.

* La santé privée

Les activités de santé privée sont essentiellement concentrées dans la région de Dakar et sont structurées en trois volets :

- un volet commercial composé d'hôpitaux, de cabinets médicaux et dentaires, de cliniques, d'officines de pharmacie et d'infirmières,
- un volet non lucratif comprenant un hôpital et des postes de santé catholiques, un dispensaire d'ophtalmologie, des infirmières et des cabinets d'entreprises et des services sociaux,
- la médecine traditionnelle, dont il faut souligner le rôle important notamment en milieux rural et péri-urbain.

En 1994, l'effectif du personnel employé par le secteur privé comprenait 353 médecins, dont 207 généralistes, 13 pédiatres et 129 spécialistes, et 98 prestataires de soins de santé primaires.

La Politique du médicament

L'objectif majeur de la politique dans ce domaine est de rendre les médicaments financièrement et géographiquement accessible à toutes les couches de la population. La mise en œuvre de cette politique n'a été effective qu'en 1990/91 dans le cadre de la préparation du PDRH1 et de l'Initiative de Bamako. Les médicaments essentiels sont définis comme étant « **les médicaments destinés aux affections les plus courantes, les plus efficaces, les moins dangereux et les plus accessibles** ».

La fabrication industrielle des médicaments ne concerne actuellement que le secteur privé ou semi-privé et trois unités opérationnelles : SIPOA, PARKE-DAVIS, VALDAFRIQUE. L'approvisionnement et la distribution en gros sont partagés entre trois grossistes privés (LABOREX, SODIPHARM, COPHASE) et un public Pharmacie Nationale d'Approvisionnement (PNA). La distribution au détail est assurée par les officines de pharmacie (près de 200), les dépôts de médicaments privés (plus de 200) et les dépôts communautaires désormais fonctionnels dans la plupart des structures sanitaires publiques.

A cause des protections qui entourent la distribution et la production des médicaments, et compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations, il

se développe un marché informel de médicaments de qualité très douteuse. et un recours de plus en plus fréquent à la médecine traditionnelle surtout après la dévaluation du franc CFA.

Pour faciliter l'accès aux médicaments à la suite de la dévaluation, les pouvoirs publics ont limité la progression des prix et ont favorisé les médicaments dits génériques peu coûteux et adaptés aux besoins.

En réalité, le problème de l'accès aux médicaments relève essentiellement du coût particulièrement élevé des médicaments importés, alors que ces derniers peuvent à 60% être produits sur place, par nos propres pharmaciens formés si besoins est, en industrie pharmaceutique très rapidement. En lieu et place, le Sénégal importe des médicaments de la TUNISIE, bien que ses pharmaciens soient formés pour l'essentiel à l'Université de Dakar.

3. Le système éducatif

Dès les premiers plans quinquennaux, l'éducation a été considérée comme un secteur prioritaire au Sénégal. Ainsi, plus du tiers du budget national lui est consacré. Cette importante œuvre d'éducation s'est traduite par une nette expansion du secteur éducatif en général et de l'enseignement primaire en particulier. En effet de 27% en 1960, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire atteint aujourd'hui 62%.

Cette situation au niveau national cache toutefois d'importantes disparités. Le taux brut de scolarisation en 1997/1998 dans l'élémentaire varie en effet de 92% à Dakar à 31% à Diourbel et de 68% chez les garçons à 56% chez les filles.

Pour garantir aux populations un accès équitable à l'éducation, il importe de disposer d'un système d'information permettant de produire des indicateurs pertinents reflétant aussi bien, la demande, l'offre que la qualité de l'éducation.

3.1. La demande d'éducation

La pauvreté dans le système éducatif se définit en terme d'accès au différents paliers du système. Et c'est ainsi que 38% des sénégalais n'ont pas été scolarisés. Les ethnies les plus touchées sont les peulhs nomades et les Sarakolés de la région de Tambacounda

Avec un taux d'accroissement avoisinant 3%, le Sénégal connaît une forte croissance démographique. Aussi, la préservation du droit des populations à

l'éducation conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la convention relative aux droits de l'enfant, requiert la mobilisation d'importants moyens humains et matériels.

La demande d'éducation se présente comme suit pour les différents niveaux d'enseignement :

Tableau n 2: Répartition de la population scolarisable selon les différents niveaux d'enseignement, par année scolaire et sexe.

Niveaux	1995/1996			1996/1997			1997/1998		
	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons
Elémentaire	1.535.332	771.458	763.874	1.598.280	802.031	794.149	1.663.277	835.738	827.526
Moyen	691.100	35.563	334.147	722.705	373.277	349.428	349.428	390.347	365.408
Secondaire	574.466	309.063	256.403	618.955	332.998	285.957	666.889	358.787	308.102

Source : Statistiques scolaires et universitaires 1997/1998 (DPRE/MEN)

La population scolarisable est constituée de la population âgée de 07 à 12 ans pour l'élémentaire, de 13 à 16 ans pour le cycle moyen et de 17 à 19 ans pour le secondaire.

Des projections réalisées sur la base des données du recensement de 1988 ont permis d'estimer la population totale âgée de 07 à 12 ans en 1998 à 1.591.212, soulignant ainsi la nécessité d'harmoniser l'information utilisée. Ceci permettrait d'apprécier à leur juste valeur l'impact de l'œuvre d'éducation ainsi que l'ampleur des efforts à fournir pour garantir le droit des populations à une éducation de base de qualité.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat constitue sans doute la source de données permettant de cerner l'ensemble de la population susceptible de bénéficier de l'œuvre d'éducation, et ceci, aussi bien pour l'alphabétisation que pour tous les niveaux d'enseignement. C'est dire donc que les données obtenues à l'issu du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat pourraient être d'un apport considérable pour la mise en œuvre, le suivi et

l'évaluation du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (P.D.E.F) entre autres stratégies éducatives.

Par ailleurs, il importe de souligner que des différences importantes subsistent entre la demande potentielle et la demande effective d'éducation. Ces différences attribuables à une perception défavorable de l'école moderne expliqueraient en partie les faibles taux de scolarisation enregistrés dans les régions de Diourbel (30,9%), Kaolack (42,1%), Louga (46,8%) et Fatick (48,3%) mais aussi la sous-scolarisation des filles.

3.2. L'offre d'éducation

3.2.1. Education préscolaire

Accès : La petite enfance (03-06 ans) est prise en charge dans les garderies d'enfants privées formelles, les écoles maternelles et les garderies d'enfants communautaires.

L'éducation préscolaire a connu une évolution très lente (taux de préscolarisation 2,7%) liée à deux facteurs essentiels :

- 1 – L'éducation préscolaire n'est pas une priorité pour l'Etat dont la préoccupation majeure dans le contexte actuel, reste dominée par l'accélération du T.B.S à l'élémentaire en vue de l'atteinte des objectifs de l'éducation pour tous en l'an 2008.
- 2 – Le caractère luxueux et coûteux du modèle actuel (un établissement préscolaire de trois classes coûte 15.000.000 F) et son inadaptation aux réalités socio-culturelles des familles.

A cela s'ajoute la disparité criarde entre zones rurales et zones urbaines. En effet, les structures préscolaires sont généralement concentrées à Dakar et peu implantées dans les zones rurales et sémi-rurales.

Ces dernières années, on relève une tendance à la baisse des effectifs des écoles maternelles publiques notamment dans les régions de Dakar et Thiès.

3.2.2. Enseignement élémentaire

De 1,5% de progression par an en 1960 et 1992, le taux brut de scolarisation connaissait ses premières baisses entre 1990 et 1993 tombant de 56,8% à 54,3% pour la dernière année citée. Les raisons les plus évoquées sont : l'insuffisance du nombre de maîtres recrutés, la résistance aux classes à double flux (CDF) dont le nombre a diminué, le réajustement opéré au niveau des statistiques concernant la base démographique du calcul de ce taux qui avait été sous estimée, la forte croissance démographique qu'enregistre cette tranche d'âge entraînant une inéquation entre l'offre et la demande et enfin la lenteur du démarrage du PDRH.

Le redressement a commencé en 94/95 avec notamment le redynamisation des CDF (2322 contre 975 en 93/94 puis 2661 en 95/96) et le démarrage effectif du PDRH. Avec le recrutement de 1200 volontaires par an, à partir de 1996, la progression de la couverture scolaire a été accélérée (61,7% en 1998) malgré la diminution des CDF (2161 en 97/98). *Cette situation illustre la sensibilité de la contrainte stratégique que constituent le personnel et l'importance des mesures de coût – efficacité que sont les CDF et les classes multigrades dans la scolarisation.*

En effet, le Sénégal compte en 1998, dans les écoles élémentaires publiques et privées un effectif de 19.467 maîtres enseignant en français et arabe, et un personnel de contrôle et d'encadrement de 223 inspecteurs. Ce qui donne un ratio maîtres/inspecteur de 87.

Le personnel enseignant se répartit comme suit :

*** Personnel enseignant en langue française :**

14.887 enseignants dont 3.713 femmes (soit 24,94%) dont 12.365 sont du public (femmes = 21,29%) et 2.522 du privé (femmes = 29,31%). A noter que le développement du réseau repose essentiellement sur ce personnel.

3.486 volontaires dans le public exerçant à hauteur de 99,17% en zone rurale.

*** Personnel enseignant en langue arabe : La moyenne d'utilisation des enseignants est estimée à 06 heures hebdomadaires**

1.094 enseignants dont 188 femmes (soit 10,79%) et 748 enseignant l'arabe, sont du public (femmes = 09,25%) et 346 du privé (femmes = 13,43%).

Au total le public compte 16.599 maîtres « craie en main » avec un taux moyen de suppléance de 05,3% (zone urbaine = 12,9% et en zone rurale = 01,5%). Il est à noter que 322 départs à la retraite (soit 01,94% de l'effectif) ont été enregistrés au 31 Décembre 1998.

Ainsi, l'enseignement élémentaire compte pour l'année 1997/1998, 3.884 école (contre 2.640 en 1990/1991) dont 374 dans le privé (contre 191 pour l'année 1990/1991). Les effectifs enregistrés pour l'année se chiffrent à 1.026.570 élèves dont 125.105 dans le privé.

Le pourcentage de filles est passé de 41,4% en 1990/1991 à 45,2% en 1997/1998. Toutefois la couverture de l'enseignement élémentaire en milieu rural reste insuffisante par rapport au milieu urbain (35% contre 65%), malgré toutes les tentatives de correction des disparités entreprises récemment (l'écart était de 58,4 pour l'année 1990/1991).

En outre, il faut noter qu'il y a plus de classes en zone rurale qu'en zone urbaine (8.818 contre 8.712 pour l'année 1997/1998), ce qui pose sous une autre forme le problème de la demande en milieu rural.

Ces mêmes déséquilibres en matière de couverture scolaire se retrouvent entre les régions. C'est ainsi que des régions comme Dakar et Ziguinchor bénéficient d'un taux brut de scolarisation respectif de 91,5% et 90,6% alors que d'autres comme Diourbel (30,9%), Kaolack (42,1%), Louga (46,8%) et Fatick (48,3%) n'ont pas encore atteint la moyenne.

Classement des régions

Régions	TNS*	En termes de...		
		Inscriptions au	CI**	Pauvreté***
Dakar	1	10		10
Ziguinchor	2	9		5
Diourbel	10	3		7
Saint-Louis	4	7		8

Tambacounda	7	2	4
Kaolack	8	5	3
Thiès	3	8	6
Louga	9	4	9
Fatick	5	6	1
Kolda	6	1	2

TNS : Taux Net de Scolarisation ; 1 = TNS le plus élevé

Effort d'inscription au CI = augmentation relative des inscriptions au CI entre 1991 et 1996, ** : 1 = augmentation relative la plus élevée

Pauvreté : mesurée par la proportion de pauvres dans la région ; *** 1 = indice de pauvreté la plus élevé

Source : *Calculs de l'auteur à partir des différents annuaires statistiques de l'éducation et de « Sénégal : Evaluation des conditions de vie » : Banque mondiale : avril 1994.*

L'évaluation du tableau ci-dessus montre qu'il existe une relation négative entre la pauvreté et la scolarisation des enfants. Plus précisément, il apparaît que les régions pauvres sont moins enclines à scolariser leurs enfants que les régions riches. Cette dépendance est encore plus prononcée si on excepte les régions de Ziguinchor, Louga, Diourbel pour lesquelles d'autres considérations sont responsables de l'atténuation de la dépendance négative. Il s'agit notamment de la situation insurrectionnelle qui sévit dans la région de Ziguinchor et qui a notablement appauvri cette région. Pour ce qui concerne les régions de Louga et Diourbel, l'environnement culturel explique la non vérification totale de l'hypothèse de dépendance négative entre scolarisation et pauvreté. En effet les ménages préfèrent souvent envoyer leurs enfants dans l'enseignement coranique. Par ailleurs il s'agit de régions à forte tradition commerçante ; l'éducation formelle y apparaît comme un optimum de second rang par rapport à la pratique d'activités relevant du commerce. Cependant, malgré ces pesanteurs et contraintes, on note une nette amélioration au niveau global de l'effort de scolarisation des enfants. Cet

effort n'a pas toujours été accompagné de la volonté de réduire les inégalités entre les zones rurales et urbaines. En 1991, 62% des effectifs d'élèves habitaient dans les villes contre 38% dans les campagnes. En 1994, 64% des élèves sont en ville et 36% dans les zones rurales. A partir de 1994, avec la prise de conscience de ce phénomène et la volonté du gouvernement de stopper l'exode rural, un accent particulier est mis sur l'augmentation de l'offre d'éducation dans les campagnes. Dans sa formulation de l'objectif de 3500 classes supplémentaires pour 1998, le gouvernement prévoyait d'ailleurs une répartition à raison de 60% en milieu rural et 40% en milieu urbain. Aujourd'hui, les chiffres sont comparables à ceux qu'ils étaient au début de la décennie.

Ces progrès quantitatifs importants, bien qu'insuffisants pour résorber le déficit d'éducation, ont été facilités par une stratégie du gouvernement qui s'articule autour du développement des classes à double flux et de l'augmentation continue du recrutement d'enseignants. De 1032 en 1990, le nombre de classes à double flux dépasse aujourd'hui la barre des 3000. En 1990, 113.000 élèves fréquentaient les classes à double flux. Ils sont aujourd'hui plus de 300.000. Tambacounda, Dioubel, et Kolda ont enregistré un développement fulgurant des classes à double flux pour résorber leur retard par rapport aux autres régions en termes de TBS. L'effectif du corps enseignant est passé de 12.296 instituteurs et instituteurs adjoints en 1991/92 à 15.045 en 1996 soit une augmentation de 22,4%. A l'origine de l'introduction du double flux, les enseignants qui le pratiquaient recevaient une prime incitative égale à 25% de leur salaire. Cette prime était motivante et orientait les bons enseignants vers les classes à double flux. La prime a ensuite été réduite et ramenée à un forfait de 17.500 frs CFA perçus neuf mois sur douze. L'introduction de la journée continue ayant induit un surcroît de travail pour les enseignants pratiquant le double flux, cette formule est devenue moins attrayante pour les enseignants. La pratique du double flux nécessite de bons enseignants puisqu'ils enseignent un grand nombre d'élèves ; il est équitable de compenser la réduction du temps d'enseignement que ceux-ci reçoivent. La grande implication du secteur privé dans la production et la fourniture de services d'éducation a également contribué au développement de la scolarisation des enfants. Un élève sur dix environ fréquente une école privée. De 9,6% des effectifs totaux de l'enseignement élémentaire en 1991, la part du secteur privé est montée à 10,0% en 1994 avant de baisser et de s'établir à 9,7% en 1997. Toutefois, le besoin d'équité entre les enfants des ménages pauvres et ceux des « riches » nécessite que l'Etat continue encore à fournir l'essentiel des services d'éducation pour ce niveau. En effet, la faible rentabilité privée d'une année d'étude supplémentaire dans ce niveau comparée à la rentabilité privée d'une année supplémentaire dans les niveaux supérieurs incite les pauvres à se détourner de l'éducation au profit du

travail immédiatement rémunérateur des enfants. Cet arbitrage serait encore plus en défaveur de l'investissement dans l'éducation si les populations pauvres devaient supporter des coûts supplémentaires pour le recrutement des enfants.

3.2.3. Education non formelle

Alphabétisation et écoles communautaires de base

**** L'évolution de la situation de 1988 à 1998***

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 1988 estimait le taux de l'analphabétisme à 73,1% pour la tranche d'âge de 6 ans et plus, avec une disparité entre sexe (63,1% pour les hommes et 82,1%) pour les femmes.

En 1997-1998, la situation du sous-secteur se présente comme suit :

- Les centres d'alphabétisation ont accueilli 184.505 apprenants, soit 5,2% des 3.520.000 analphabètes de plus de 15 ans, répartis dans 5.967 classes. De 1993/1994 à 1996/1997 le nombre d'apprenants a connu un accroissement moyen annuel de 5,3% grâce à la mise en œuvre des phases d'extension et de démarrage des grands projets sous tutelle du Ministère Délégué Chargé de l'Education de Base et des Langues Nationales (PAPF, PAPA et Alpha – Femmes). La cible femme constitue 81 % des effectifs encadrés en 1996/1997 et 71% des 539.486 apprenants ayant suivi un programme d'alphabétisation depuis 1993/1994.

- Les écoles communautaires de base ont accueilli 9.933 élèves dont 77,3% de fille réparties dans 341 classes – écoles communautaires : 200 classes – écoles expérimentales du PAPA et 69 d'ONGs ayant investi le groupe d'âge en partenariat avec le Ministère (Aide & Action, Plan International, ADEF – Afrique et UNICEF). Plus de 95% de ces classes – écoles sont situées dans de zones rurales dépourvues d'infrastructures scolaires, ce qui participe, d'une part, à la correction des déséquilibres entre aires géographiques en matière d'offre de services éducatifs et, d'autre part, à la maîtrise des facteurs concurrentiels du réseau formel dans l'expérimentation.

Ces efforts ont contribué à réduire le taux de l'analphabétisme de 22 points entre 1988 et 1998 ; ce qui donne, pour les estimations en 1998, un taux de 51,4% de la populations âgée de 9 ans et plus.

**** Les contraintes du sous-secteur***

Les contraintes majeures identifiées au cours des dix dernières années se résument ci-après :

- Difficultés de maîtriser les statistiques pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes ;
- Faiblesse du système de planification et de gestion de la politique du sous-secteur ;
- Absence d'uniformisation des procédures entre les différents bailleurs, les ministères techniques et la coordination des activités à tous les échelons ;
- Modicité des ressources mobilisées par l'Etat contre l'analphabétisme.

Au regard de ces faiblesses du système de l'éducation de base, le PDEF se fixe un objectif majeur de les corriger.

Enseignement de l'Arabe

Accès : L'Arabe comme langue de communication et d'appui à la culture islamique est enseigné dans la non formel (« daara ») dans les établissements public et privé aux niveaux du préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen, du Secondaire et du Supérieur.

A l'Ecole Elémentaire, il est enseigné comme médium d'enseignement formel pour installer la compétence à parler lire et écrire correctement.

Au niveau de l'Enseignement Moyen et Secondaire, l'Arabe peut être choisi comme 1^{ère}, 2^{ème} ou même 3^{ème} langue selon les séries concernées.

Dans l'Enseignement Supérieur cependant, il correspond à une option dans les programmes d'études de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

Parascolaire : Les Ecoles coraniques sont encore très fréquentées, notamment en milieu rural et suburbain, par la population enfantine (3 – 12 ans) qui n'a pas la possibilité d'accéder à une école maternelle ou élémentaire classique (enseignant en français).

Précolaire : L'Arabe n'a pas de statut officiel dans le préscolaire formel qui utilise les Langues Nationales ou le Français comme médium d'enseignement.

A ce niveau, l'Arabe est enseigné dans les écoles privées en relation ou en interférence avec les Langues Nationales ou le Français (Ecoles Franco Arabes).

Elémentaire : Au niveau de l'Elémentaire, il y a 1.237 maîtres Arabes qui sont en service dans les établissements relevant de l'autorité des inspections d'Académie.

Ils sont ainsi répartis :

Sexe	Corps	Instituteurs	Instituteurs Adjoints	Volontaires payés par l'Etat	Volontaires payés par la communauté	MOSA	Moniteurs	TOTAL
Homme		250	592	83	92	1	11	1029
Femme		72	103	8	16	0	9	208
TOTAL		322	695	91	108	1	20	1237

La charge de travail dévolue aux maîtres Arabes est de 5 heures hebdomadaires, en dépit du fait qu'ils bénéficient des mêmes avantages salariaux que leurs collègues enseignants en langue française.

L'enseignement de l'Arabe étant facultatif dans l'Elémentaire, il s'avère impossible d'établir la situation des effectifs d'élèves qui le fréquentent régulièrement.

Qualité : L'insuffisance du temps d'apprentissage et les irrégularités dans la fréquentation scolaire, influent négativement sur les performances de l'enseignement arabe.

Le dispositif pédagogique du curriculum en cours de réaménagement peut aboutir à l'utilisation de l'Arabe comme véhicule d'enseignements scientifiques et techniques, et de valorisation d'autres composantes de l'éducation de base.

Gestion : La gestion de l'enseignement arabe est très marginale par rapport à celle des enseignants rigoureusement institutionnalisés au regard d'un programme officiel, d'un système d'évaluation formative et certificative, d'un mouvement du personnel suivi par des commissions paritaires Gouvernement/Syndicats.

Tous ces déficits organisationnels exigent, pour être compensés, la redéfinition du statut de l'Arabe dans un système éducatif en mutation, une école cogérée, un contexte socio-éducatif marqué par le recours nécessaire à l'outil informatique.

3.2.4. Education spéciale

Accès : L'éducation spéciale a vocation d'offrir aux handicapés de toutes natures la possibilité de s'éduquer, s'instruire, se former en vue de vivre une vie d'homme et de se prendre en charge pour ne pas dépendre de la charité des autres.

Or, pour traiter de ce problème, l'Etat ne dispose, en l'état actuel des choses, ni de statistiques lui permettant d'appréhender la dimension du problème, ni d'informations précises à partir desquelles on pourrait fonder une politique globale et des stratégies sectorielles.

Il existe des informations partielles sur les handicapés moteurs, visuels et auditifs et des hypothèses qui établissent une relation entre ces handicapés avec certains éléments pathogènes vivant dans l'eau stagnante, avec les mariages consanguins, etc... A défaut de telles études de pré-investissement, il est difficile de quantifier et de classer, dans une typologie socialement et pédagogiquement exploitable, les handicapés jeunes et adultes.

Le Sénégal ne dispose que de trois établissements d'éducation spéciale dont la capacité d'accueil est insignifiante par rapport aux infirmités qui auraient dû être traitées. Il serait possible de rentabiliser ces établissements en faisant de l'éducation spéciale un sous programme du PDEF ayant ses objectifs quantitatifs et qualitatifs et accordé aux orientations définies entre 1998 et 2008 pour les enfants déficients et en situation difficile.

Qualité : Le centre verbo-tonal, le centre Talibou Dabo et l'Institut des aveugles et sourds-muets de Thiès pratiquent une pédagogie qui peut facilement devenir une variante du curriculum en cours de montage.

3.2.5. Enseignement moyen secondaire général

L'analyse de l'état des lieux de l'EMSG permet de mettre en exergue un certain nombre de faiblesse qui continuent d'entraver le développement du sous secteur.

Il s'agit principalement de :

- La faiblesse institutionnelle ;
- La faiblesse de l'offre ;
- La faiblesse des moyens humains et matériels ;
- La faiblesse des indicateurs d'efficacité interne ;
- L'insuffisance du financement du sous secteur.

Faiblesse institutionnelle

La gestion du sous secteur connaît des faiblesses qui empêchent le développement des programmes, la planification, le suivi et la coordination des activités. Il en découle donc au niveau central, une duplication des compétences entre les différentes structures du Ministère de l'Education Nationale et le défaut de maîtrise des interventions dans le sous secteur. Au niveau décentralisé, la coordination des activités pose des problèmes entre les élus locaux et les services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale. L'émiettement des centres de décision conduit également à des initiatives multiples non coordonnées entre elles.

La gestion des établissements d'enseignement reste encore très bureaucratique. L'Inspection Générale de l'Education s'acquitte difficilement de sa mission de contrôle de l'enseignement par manque de personnel formé à cette tâche. Le système de communication est très faible, alors qu'il devrait constituer un outil important pour susciter l'adhésion, la participation de tous les acteurs pour la réussite des programmes de développement de l'éducation. Ces faiblesses institutionnelles ne favorisent pas un développement harmonieux du système éducatif.

Faiblesse du réseau

Le réseau du sous-secteur de l'enseignement moyen et secondaire général public compte, en 1997 – 1998 :

- 08 blocs scientifiques et techniques (BST)
- 176 collèges d'enseignement moyen
- 38 lycées d'enseignement secondaire général

Les effectifs du sous-secteur ont connu une croissance régulière qui va s'accroître dans la période des 10 années à venir. Toutefois, dans l'enseignement moyen, le taux de scolarisation reste faible 20,6% et 15,4% pour les filles.

Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation est de 8,6% dont 5,9% pour les filles.

TBS enseignement moyen : 21%. TBS enseignement secondaire : 8,6% se situent bien en deçà de la moyenne africaine (43%).

La part des filles est de 39% dans le moyen et de 38% dans le secondaire.

L'enseignement privé qui a connu un certain essor regroupe actuellement 26% des effectifs de l'enseignement moyen et 17% des effectifs de l'enseignement secondaire.

De fortes disparités existent à quatre niveaux :

- dans chaque région entre la zone urbaine et la zone rurale,
- d'une région à l'autre (Dakar 90,8% Diourbel 28,5% dans l'enseignement moyen),
- entre les garçons et les filles dont la part reste encore faible (38% dans le moyen et 35,6% dans le secondaire),
- entre les filières littéraires (75% des bacheliers) et les filières scientifiques (25% des bacheliers).

Faiblesse des moyens

Dans l'enseignement moyen, on note une pénurie générale de tables bancs, de moyens de rangement (bibliothèques, armoires ou simples étagères). Les moyens de reprographie sont très insuffisants, ce qui limite les possibilités d'amélioration de la qualité de l'enseignement. L'équipement informatique est pratiquement inexistant sauf dans de très rares établissements.

L'existence des blocs d'enseignement des sciences et de la technologie (BST) et de quelques salles spécialisées permet de pallier partiellement cette pénurie d'équipement pour l'enseignement des sciences, en « polarisant » autour d'un BST plusieurs collèges. Mais leur nombre est insuffisant pour faire face aux besoins (8 BST polarisent 28 CEM, soit 7262 élèves) et on ne compte que 20 salles spécialisées. L'équipement de ces structures demande à être renouvelé.

Les manuels, souvent inadaptés, n'existent pas en quantité suffisante (un livre pour 4 élèves). Les budgets alloués aux établissements ne permettent pas leur renouvellement, et les difficultés de rangement (humidité, poussière) entraînent une forte déperdition.

Les installations sportives et les équipements complémentaires sont soit inexistantes (cas général), soit très sommaires. De nombreux élèves doivent se rendre pour les activités d'éducation physique et sportive à des stades éloignés de leur établissement, ce qui perturbe les emplois du temps du fait des déplacements.

Les conditions de travail sont difficiles du fait de l'insuffisance des infrastructures et des équipements mais aussi des effectifs élèves (le ratio élèves/salles de classe est élevé, 68 en moyenne nationale, à l'exception des classes des séries scientifiques des lycées).

Les infrastructures, insuffisantes à tous les niveaux, se caractérisent souvent par une grande vétusté et un manque d'entretien, faute de moyens mobilisés au niveau du Ministère ou des associations de parents d'élèves. Il en résulte une insécurité grandissante (vols de matériels), et des sureffectifs dans les classes.

Le déficit en personnel enseignant conduit à l'utilisation de vacataires (460 pour l'année scolaire 1997-1998), et le recours aux heures supplémentaires dont l'enveloppe augmente chaque année.

A ces difficultés s'ajoutent :

- le manque de documentation, pour les élèves et les professeurs ;
- la vétusté des locaux ;
- les installations sanitaires déficientes ;
- la faiblesse des moyens alloués à la maintenance des locaux et des équipements ;
- le manque de salle de classe (entraînant la sur-utilisation des locaux, qui constitue un facteur de dégradation accélérée) ;
- l'obsolescence des équipements.

* **Faiblesse des indicateurs d'efficacité interne**

Cette situation a des répercussions négatives sur les indicateurs d'efficacité interne. Il existe ainsi un pourcentage élevé de redoublements et d'abandons à tous les niveaux, notamment aux passages CM2-Sixième et Troisième-Second.

Le taux de redoublement est en moyenne de 14,90% ; mais se situe 9,9% pour la 6^{ème} et à 23% pour la 3^{ème}.

*** Les contraintes budgétaires**

Les contraintes qui pèsent sur le sous-secteur de l'enseignement moyen et secondaire général sont surtout budgétaires. De 1992 à 1996 l'enseignement Moyen a reçu 11,2% des ressources publiques totales destinées à l'éducation. De 7,5 milliards en 1992, les dépenses récurrentes dans ce secteur sont passées à 8,2 milliards en 1996. Le coût unitaire est passé à ce niveau de 71893 francs en 1992 à 74717 francs en 1996 avec une pointe de 77849 francs en 1994.

L'Enseignement Secondaire Général absorbe 8,2 milliards en moyenne représentant 12,4% des dépenses de fonctionnement. Mais l'enseignement secondaire général a, comme l'enseignement élémentaire, souffert de la chute de la valeur réelle de ses ressources (28,3% entre 1992 et 1996).

Les salaires dans ce sous-secteur représentent 90,1% du budget de fonctionnement avec un coût unitaire de 196.405 francs alors qu'il était de 217.300 francs en 1992.

On constate la prépondérance des dépenses en personnel qui représente 95% de la totalité des charges récurrentes. Si l'on ajoute à ces dépenses les transferts, la part de l'enseignement moyen dans le budget du MEN est de 8% et celle de l'enseignement secondaire de 8,2%.

- Le pilotage de l'enseignement moyen et secondaire général est du ressort de la DEMSG au niveau central et des Inspections d'Académie a niveau décentralisé. Ces structures fonctionnent avec des moyens limités. Il s'y ajoute que les structures impliquées dans la gestion du sous-secteur cohabitent sans relations fonctionnelles clairement définies. Le sous-secteur gagnerait en efficacité globale si la liaison entre la dimension pédagogique et la dimension administrative était cohérente.

3.2.6. Enseignement technique et formation professionnelle (ETFP)

A ce jour, la tutelle de l'ETFP, souvent déplacée, est assurée par le MEN. L'ETFP est implantée dans l'organigramme comme une structure constituée de deux (02) directions qui en assurent la mise en œuvre : La Direction de l'Enseignement Scientifique et Technique (DEST) et la Direction de la Formation Professionnelle (DFP).

L'ETFP compte plus de 75 établissements publics et près d'une cinquantaine d'établissements privés.

Il convient de signaler que d'autres ministères abritent des structures de formation professionnelles tels le ministère de l'agriculture, de l'artisanat, de la santé, du tourisme.

Malgré cette diversité des structures, le visage de l'ETFP n'est pas des plus reluisants. Le sous-secteur qui existe depuis l'indépendance n'a pas connu un développement régulier et harmonieux tant au plan de l'accès qu'à celui de la qualité, et ce, malgré toutes les tentatives et les efforts déployés par l'Etat.

Accès

Cette faiblesse au niveau du sous-secteur peut s'expliquer par :

- L'instabilité de la tutelle
- les plans de formation
- Le déséquilibre au niveau de la répartition dans l'ordre de formation

Sur l'ensemble de ces structures, 60% des institutions sont publiques contre 40% pour le privé.

- L'insuffisance du développement de la formation continue
- l'inorganisation de l'apprentissage et ses effets négatifs
- L'insertion des formés
- Le déficit de communication dans le domaine de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat

- La faiblesse du financement

Les principales sources de financement de l'ETFP proviennent de l'Etat, appuyé depuis 1994-95 par les bailleurs surtout dans le secteur agricole.

De 1986 à 1997, le budget global du MEN a régulièrement augmenté passant de 47.097,2 millions à 87.094,972 millions de francs.

Par contre la part du budget du Ministère de l'Education consacrée à l'ETFP diminue de manière progressive et substantielle depuis 1986.

Il est à noter qu'environ 92% des sommes allouées au sous-secteur sont consacrés au personnel.

3.2.7. Enseignement supérieur

Les Etats Généraux de l'Education et de Formation (EGEF), organisés en Janvier 1981, constituent un événement majeur dans l'histoire de notre système éducatif. Pour la première fois, des hommes et des femmes d'horizons divers ont été rassemblés afin de réfléchir sur le devenir de l'Ecole. Ces assises ont permis un débat large, ouvert et démocratique. La mise en place de la Commission Nationale de la Réforme de l'Education (CNREF), qui s'en est suivie, a beaucoup contribué à l'exploitation des conclusions. Le projet de réforme proposé dont un volet enseignement supérieur - est resté inappliqué, « *faute d'un choix politique et faute de moyens de mise en œuvre* ».

La dégradation de l'espace universitaire qui en a résulté, a conduit le Gouvernement à rechercher de nouvelles conditions d'assainissement et de stabilité, en organisant en Août 1992 la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur. Cette dernière a déposé ses conclusions, un an plus tard, après de larges débats en sessions plénières entre enseignants, étudiants, syndicats, représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique et Social, représentants de partis politiques, de la société civile et des ministères intéressés.

Au total, les principales contraintes du sous-secteur se résument à :

- la mauvaise régulation de flux, due au non respect des visites d'accès,
- l'insuffisance notoire de documentation,

- l'absence de plans/programmes de formation du personnel enseignant et non enseignant,
- le faible rendement interne,
- aux charges sociales élevées par rapport aux dépenses pédagogiques,
- la centralisation de l'offre dans deux régions (Dakar et Saint Louis),
- l'insuffisance du développement de la fonction de recherche.

La mise en œuvre de la réforme en cours dans l'enseignement supérieur est actuellement soutenue par la Banque Mondiale qui va dans le sens de corriger ces différents problèmes.

Les objectifs retenus à travers les mesures adoptées sont :

- 1- Orienter les bacheliers dans les filières de formation plus diversifiées
- 2- Orienter la recherche, la qualité des apprentissages, d'où la nécessité d'une réforme des programmes en vigueur.
- 3- Réaménager la carte universitaire par la création de Centres Universitaires Régionaux (CUR).
- 4- Développer la recherche et la fonction service.
- 5- Définir des stratégies afin d'accentuer le développement des bibliothèques universitaires et l'acquisition d'outils scientifiques.
- 6- Définir un code de déontologie et adopter un texte réglementaire sur les franchises universitaires.
- 7- Redynamiser la gestion de l'université.
- 8- Renforcer la participation du privé dans le développement du sous-secteur.

9- Revitaliser l'espace universitaire en vue de l'ouvrir davantage au développement.

La concertation a également consacré une bonne place aux recommandations relatives aux œuvres sociales.

Les cibles retenues sont : l'accès à une documentation pédagogique et scientifique en vue d'un enseignement et d'une recherche-développement de qualité (bibliothèque universitaire, bibliothèques départementales), l'acquisition d'outils scientifiques et pédagogiques en vue d'asseoir des stratégies appropriées de formation-recherche, la réhabilitation du campus physique de l'Université C.A DIOP de Dakar en vue d'un meilleur épanouissement de la communauté universitaire (réhabilitation des locaux, des voiries, des réseaux électriques et hydrauliques).

La réforme est également appuyée par la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle pour le volet « gestion administrative financière et pédagogique » à l'Université C.A DIOP (Rectorat + établissements). C'est le Projet d'Appui à la Réforme Universitaire (PARU).

Il ressort de ce qui précède que :

Le contexte de réforme, tout en confirmant les missions premières de l'Université en général (formation initiale ; formation continue, recherche ; service aux collectivités), introduit deux nouvelles entités, le devoir de valorisation des résultats de la recherche et la formation professionnelle.

4 – Industrie et Commerce

4.1. Industrie

Le secteur industriel est dominé par les occidentaux et les libano-syriens , donc étranger pour la plupart. On retrouve essentiellement les sénégalais dans les petites et moyennes industries grâce aux facilités accordées par la SO.DI.DA

En 1998, la production industrielle a connu un regain substantiel d'activité. Cela s'est traduit par une hausse de l'indice de la production industrielle de 4,2%, toutes branches confondues, de 3% hors huilerie. L'industrie des corps gras alimentaires dont les activités s'étaient fortement repliées en 1997, suite à une

baisse drastique des quantités collectées d'arachide par les unités du secteur, a connu un vigoureux redressement en 1998. En effet, les quantités d'arachide destinées à la trituration pour l'année 1998 ont été multipliées par 1,8 par rapport à celles de l'année précédente. Plus généralement, dans le secteur alimentaire, les unités tournées vers la production d'aliment pour animaux, de boisson gazeuse, de tabac et d'allumettes ont été particulièrement dynamiques. Cependant, la conserverie, dont l'outil a été modernisé et mis aux normes a souffert de la concurrence des pays asiatiques dont les acteurs du domaine ont largement tiré profit des dévaluations compétitives rendues nécessaires par la situation de leurs économies. La capacité de l'industrie textile reste compromise par des questions extra-économiques même s'il y a un réel effort d'adaptation aux conditions d'une économie qui se veut de plus en plus libérale. En outre, les graves dysfonctionnements apparus dans la distribution de l'énergie électrique, ont sensiblement entamé la capacité de production de nombre d'unités industrielles dont les industries extractives qui, en 1998, ont connu un taux de croissance négatif. Au nombre des branches porteuses de croissance en 1998, on retient les industries alimentaires, mécaniques, de l'énergie, celles des matériaux de construction. Cependant le mouvement de la production a varié au rythme des séquences trimestrielles.

L'indice d'ensemble de la production industrielle base mobile 100 en 1976 s'est inscrit en hausse au premier trimestre 1998 par rapport au même trimestre de l'année passée. Cette hausse est de 4% toutes branches confondues et de 2% hors huileries. C'est la quasi totalité des branches qui a participé à ce mouvement de hausse.

Industries extractives.....	+ 16,8%
Industries alimentaires.....	+ 4,9%
Matériaux de construction.....	+ 16,5%
Industries mécaniques.....	+ 15,4%
Energie.....	+ 2,8%

Au niveau des industries extractives, la hausse est imputable d'une part à la reprise de la production de phosphate d'alumine, au renforcement de la production de phosphate de chaux d'autre part. En effet, les quantités extraites de phosphate de chaux ont progressé de 5,4% dans la période indiquée. Par ailleurs, la production des autres composants extractives (Clinker, attapulгите) a été multipliée par 35,7.

Au niveau des industries alimentaires, on note un regain substantiel d'activités. Les quantités produites d'huile brute ont augmenté de 19%, celles

d'huile raffinée de 21%. En ce qui concerne les tourteaux, la hausse, plus modérée, a été de 5,8%. Les unités tournées vers la production de farine se sont révélées relativement dynamiques au cours de cette période. En effet, entre le premier trimestre 1997 et celui de 1998, les quantités produites de farine ont accusé un accroissement de 6,8%.

S'agissant des matériaux de construction, la production de ciment a progressé de 8,2%.

Pour ce qui est de l'industrie mécanique, les unités tournées vers la fabrication d'emballages mécaniques ont vu leur production s'accroître de près de 34%.

Par ailleurs, les composantes de l'énergie ont connu des hausses de 3,3% pour l'électricité et de 2% pour l'eau.

Au second trimestre 1998, l'indice d'ensemble de la production industrielle, a enregistré, un croît de 6,3% toutes branches confondues et de 6,6% sans l'effet des corps gras alimentaires. Parmi les branches qui ont participé le plus significativement à cette hausse, on peut retenir :

Industries extractives.....	+ 7,3%
Matériaux de construction.....	+ 10,5%
Industries mécaniques.....	+ 9,3%
Energie.....	+ 7,6%

Au niveau des industries extractives, la production de phosphate de chaux a augmenté de 8,2%, celle des produits non phosphatés a été multipliée par 3,4. Dans la même période, l'extraction de sel marin s'est accrue de 20,5%.

Au niveau des industries de matériaux de construction, la production de ciment a accusé une hausse de 13,3%.

En ce qui concerne les industries mécaniques, la production d'emballages métalliques a progressé de près de 28%. Pour l'énergie, l'eau et l'électricité ont connu des hausses respectives de 0,7% et 11,4%.

Au troisième trimestre 1998, l'indice d'ensemble de la production industrielle a accusé un repli de 2,1% toutes branches confondues et de 4,2% sans

l'effet des huileries en comparaison à l'année 1997. Cette régression de l'indice est à associer à la baisse d'activités dans les branches suivantes :

Industries extractives.....	- 36,6%
Industries alimentaires.....	- 4,1%
Matériaux de construction.....	- 8,2%
Industries mécaniques.....	- 15,6%
Energie.....	- 2,0%

Au niveau des industries extractives, on note une baisse de 34% des quantités produites de phosphate de chaux et de plus de 50% de celles des autres composantes extractives (clinker attapulgite...).

Pour ce qui est des industries de matériaux de construction, la production de ciment a baissé de 9,2%.

En ce qui concerne les industries mécaniques, la production d'articles de ménage a reculé de 40% dans la période indiquée. Tandis que pour l'énergie, la seule production d'eau a baissé de 2,3%.

Au quatrième trimestre 1998, l'indice d'ensemble de la production industrielle, a accusé en glissement annuel, une hausse sensible de 7,8% toutes branches confondues ; la hausse est similaire hors huilerie. Ce redressement des activités productives industrielles est essentiellement imputable aux branches suivantes :

Industries extractives.....	+ 10,8%
Industries alimentaires.....	+ 7,0%
Energie.....	+ 7,4%

S'agissant des industries extractives, on note une progression de près de 9,3% des quantités extraites de phosphate de chaux et de 32% pour les produits autres que le phosphate.

Au niveau des industries alimentaires, les quantités produites d'huile brute ont été multipliées par 4,8 entre le quatrième trimestre 1997 et celui de 1998. Dans la même période, les quantités produites d'huile raffinée ont progressé de 8%, celles de farine de 6,1%. Un regain d'activité est également noté au niveau des unités tournées vers la production de boisson.

Concernant l'énergie, la production électrique a cru de 16,7% dans la période indiquée.

4.2. Commerce

La pauvreté dans le secteur commercial se définit essentiellement en terme d'accès au crédit, compte tenu des taux d'intérêt élevés de l'ordre de 7% dans les mutuelles d'épargne et de crédits et de 11% à 13% au niveau des banques. Même si les tontines permettent une certaine percée au niveau du petit commerce, le passage au niveau des P.MI et P.M.E reste pratiquement hors de portée pour la grande majorité des petits commerçants.

En terme de répartition ethnique, le secteur est dominé essentiellement par les toucouleurs, originaires de la vallée du fleuve Sénégal, et des maures d'origine sénégalaise ou mauritanienne

4.2.1. Evolution générale du commerce extérieur

Un an après la modification de la parité du franc cfa en janvier 1994, le commerce extérieur du Sénégal est caractérisé par un important déficit de sa balance commerciale, avec une pointe sans précédent de 657,2 milliards e, 1998.

Une analyse sur cette période montre une baisse des exportations entre 1995 et 1997, allant de 304,0 Mds à 256,5 mds soit une chute cumulée de 15,6%. Parallèlement les importations ont cru de 610,6 à 713,8 Mds en enregistrant une hausse globale de 16,9% nonobstant la relative baisse entre 1996 et 1997 avec une valeur qui passe de 720,7 à 713,8 Mds de francs cfa. La balance commerciale (FOB/CAF) au cours de cette période s'est détériorée en passant d'un déficit de 306,6 Mds en 1995 et 457,3 Mds en 1997, avec un taux de couverture qui chute de 50 à 36%

L'année 1998, marque une période de reprise des flux avec une hausse de 23,2% pour les exportations et 36,4% pour les importations par rapport à 1997. Ces évolutions positives ont entraîné une détérioration accentuée de la balane commerciale. Le déficit a atteint un niveau record de 657 Mds alors qu'il n'était que de 457 Mds en 1997. Ainsi, le taux de couverture a chuté de 36 à 33% entre 1997 et 1998.

4.2.2. Evolution des exportations

Les ventes sénégalaises sont composées en 1995 essentiellement de produits de consommation pour une valeur de 50,5Mds ; soit près de 17,0%, de matières premières pour 101,8 Mds (33,5%), de produits sémi-finis avec 106,7 Mds ; soit 35,1% ; et des produits énergétiques 39,9 Mds ; soit 13,1% de la valeur globale des exportations.

Depuis 1995, les exportations ont continué à baisser en valeur jusqu'en 1997. Un an après, la valeur des exportations atteint un plafond de 316,1 Mds, soit une hausse relative de 23,2%. Ainsi, la structure a légèrement changé avec les produits de consommation pour une valeur de 50,5 mds ; soit près de 16,0%, de matières premières pour 52,6 Mds (16,6%), de produits sémi-finis avec 129,1 Mds ; soit 40,8%, et des produits énergétiques 55,2 Mds ; soit 17,5% de la valeur globale des exportations de 1998.

En revanche, les volumes vendus après une augmentation de leur niveau depuis le changement de parité du franc cfa, a chuté à partir de 1996, en passant de 2.460 à 1.861 milles tones en 1998 ; soit une baisse cumulée de 24,2%.

L'analyse de la structure des produits révèle que l'augmentation des ventes extérieures est essentiellement due à la hausse des produits tels que l'acide phosphorique qui passe de 42,0 Mds en 1997 à 64,0 Mds en 1998, soit une progression de 52,3% ; et les engrais qui ont évolué de 24,7 Mds à 30,7 Mds, soit une hausse de 24,3%

La croissance en valeur des exportations est essentiellement due à un effet prix avec une hausse de 23,74% du prix unitaire (137,4 à 169,9 F cfa le kilo) à l'exportation entre 1997 et 1998.

L'analyse d'ensemble montre qu'au cours de la période revue, les exportations sont faiblement rémunérées avec un prix moyen variant de 118,6 à 169,9 R cfa le kilo. En 1997, ce prix monte à 137,4 F cfa, avant de se hisser à 169,9F cfa en 1998 ; soit un accroissement de 23,7%.

L'essentielle de ces ventes extérieures concerne les produits de base pourvoyeurs de recettes en devises. En moyenne, les exportations montrent une structure comprenant près de 74% des valeurs et 82% des volumes, composée de produits arachidières, de produits halieutiques, de produits miniers et de produits textiles : cf. tableaux ci-dessous.

L'évolution de la structure des volumes en pourcentage

Années	1995	1996	1997	1998
Produits				
Produits arachidières	8,39	9,91	4,79	5,64
Produits de la pêche	0,36	0,47	0,35	0,11
Produits pétroliers	17,71	21,11	24,31	27,00
Phosphates	37,61	29,48	27,97	24,11
Engrais	7,59	6,74	12,20	12,02
Coton et tissus en coton	0,41	0,45	0,78	0,78
Acides phosphoriques	11,66	11,03	9,44	14,65
Autres produits	15,93	20,80	20,15	15,69
Exportations	100,0	100,0	100,0	100,0

L'évolution de la structure des valeurs en pourcentage

Années	1995	1996	1997	1998
Produits				
Produits arachidières	17,16	16,24	12,12	10,13
Produits de la pêche	7,56	2,54	1,33	0,27
Produits pétroliers	13,84	19,49	21,73	17,45
Phosphates	7,10	6,36	7,58	5,78
Engrais	10,43	7,53	9,62	9,71
Coton et tissus en coton	5,61	3,61	4,68	4,15
Acides phosphoriques	19,5	17,29	16,39	20,26
Autres produits	19,58	26,94	26,64	32,34
Exportations	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.3. Evolution des importations

Au cours de la période revue, le Sénégal a acheté en moyenne en valeur des près de 23,5% de produits alimentaires, 23,1% de produits intermédiaires, 12,3% de matériels d'équipement et 12,3% de produits pétroliers

Les importations ont enregistré en 1998 une croissance en valeur de 36,4%, passant de 713,8 milliards en 1997 à 973,3 milliards en 1998. Cette croissance est imputable à la hausse des volumes achetés. En effet, les volumes ont cru de 40,9% entre 1997 et 1998, passant de 2.632 à 3.707 mille tonnes, alors que les prix ont marqué une baisse de 3,2% sur la période.

L'examen des principaux produits montre une similitude de la structure des achats extérieurs. Les biens d'équipements passent de 218,4 milliards en 1997 à 288,8 milliards en 1998, soit une hausse de 32,2%. Les importations des produits

pétroliers qui représentent, en moyenne au cours de la période revue, le tiers des achats extérieurs en volume, connaissent une hausse de 44,2%, passant 798,9 mille tonnes en 1997 à 1.152,3 mille tonnes en 1998. Par contre on enregistre une baisse de 17,3% sur les prix des produits pétroliers entre 1997 et 1998. Les importations de produits céréaliers affichent une hausse de 40,9% en volume et 37,4% en valeur même si les prix de ces produits connaissent une baisse de 2,5%.

Avec un prix moyen à 240,9 F cfa le kilo en 1995 puis 251,5 F cfa en 1996, les achats extérieurs ont vu leur prix unitaire en 1998 atteindre 262,6 F cfa, alors qu'il était de 271,2 F cfa en 1997 ; soit une baisse de 3,2% entre 1997 et 1998.

Cette analyse montre la cherté des importations (même si on note un fléchissement en 1998) par rapport aux exportations et explique en partie le déficit de la balance commerciale.

La structure des importations se concentre pour près de 74% en volume et environ 72% en valeurs, autour des onze produits répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

L'évolution de la structure des volumes en pourcentage

Années	1995	1996	1997	1998
Produits				
Lait fruits et légumes	1,69	2,11	2,72	1,94
Produits céréaliers	27,44	27,44	22,71	22,72
Huiles et graisses	3,97	3,66	4,44	3,73
Sucres et produits sucrés	2,33	2,40	2,99	1,33
Boisson et tabacs	0,32	0,29	0,34	0,32
Papiers et cartons	1,19	1,08	1,15	1,08
Produits pétroliers	30,96	31,80	30,35	31,09
Fils et textiles	0,66	0,65	0,61	0,53
Métaux et ouvrages en métaux	04,17	4,95	4,75	6,34
Machines et appareils	0,82	0,90	0,05	0,85
Matériels de transports	0,66	0,97	1,13	1,05
Autres produits	25,79	23,76	26,76	29,80

Exportations	100,0	100,0	100,0	100,0
---------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Parmi ces produits, on note en 1998 la place prépondérante des machines et appareils avec 14,6%, des céréales 12,4% et des produits pétroliers pour 10,1% de la valeur globale des achats extérieurs. Parallèlement, les produits pétroliers avec 31,1% et les céréales 22,7% occupent plus de la moitié du volume global des marchandises importées.

L'évolution de la structure des valeurs en pourcentage

Années	1995	1996	1997	1998
Produits				
Lait fruits et légumes	3,79	3,73	4,03	3,28
Produits céréaliers	15,61	15,52	12,30	12,39
Huiles et graisses	5,59	4,39	5,38	5,35
Sucres et produits sucrés	2,25	2,74	3,12	1,50
Boisson et tabacs	1,09	0,97	1,05	1,16
Papiers et cartons	3,56	2,98	2,81	2,93
Produits pétroliers	9,92	11,48	11,49	10,05
Fils et textiles	3,48	2,61	2,45	2,30
Métaux et ouvrages en métaux	7,17	8,52	6,45	10,13
Machines et appareils	11,75	13,07	13,75	14,61
Matériels de transports	6,63	8,09	9,83	8,46
Autres produits	29,16	25,90	27,33	27,86
Exportations	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de la période revue, le taux de couverture des importations par les exportations a baissé en passant de 49,8% en 1995 à 32,5% en 1998.

4.2.4. Principaux Groupements Professionnels

COMMERCE

- 1) Syndicat des Commerçants Importateurs, Prestataires de Services et Exportateurs du Sénégal (SCIMPEX)
2, Rue Parent x Abdoulaye Fadiga -- BP : 806 - Tél : 821.36.62
Président : Monsieur Jacques Conti
Secrétaire Général : Monsieur Maurice SARR
- 2) Syndicat Patronal et Artisanal de l'Ouest Africain (SYPAOA)

41, Bd Pinet Laprade – BP : 3255 – Tél : 822-35-10
 Président : Monsieur Mamadou Racine SY
 Secrétaire Général : Monsieur Moctar NIANG

3) Groupements Economiques du Sénégal (GES)

41, Avenue Faidherbet - BP : 282 – Tél : 822-28-21
 Président : Monsieur Djime KEBE
 Secrétaire Général : Monsieur Birahim DIAGNE
 Secrétaire Permanent : Monsieur Souébou GUEYE

4) Syndicat Sénégalais des Importateurs / Exportateurs (SYNIMEX)

c/o GES, 21, Avenue Faidherbe – BP : 282 – Tél : 822-28-21
 Président : Monsieur Abdoulaye FOFANA
 Secrétaire Général : Monsieur Birahim DIAGNE

5) Syndicat National des Représentants de Commerce du Sénégal (SYNARES)

51, Rue Dr Thèse x Félix Faure – Tél : 821-97-62
 Secrétaire Général : Monsieur Cheikh Tidiane LAME

6) Syndicat Patronal de l'Ouest Africain des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries (SYPAOA/PME/PMI)

41, Bd Djily Mbaye – BP : 3252 – Tél : 84-35-10
 Président : Monsieur Babacar SEYE
 Secrétaire Général : Mamadou Mactar DIAGNE

7) Réseau Africain de Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF)

6, n Rue Joris – BP : 3546 – Tél : 822-62.15 Dakar
 Présidente : Madame Adja Dior DIOP

8) Association des Femmes d'Affaires et Femmes Commerçantes (AFAC)

6, Rue Joris - BP : 3546 – Tél : 822-62-15 – Fax : 822-64-14
 Présidente : Madame Aïssatou SOW

9) Rassemblement des Opérateurs Economiques du Sénégal (ROES)

VDN en face Ambassade Malaisie – Tél : 825-57-17/825-67-78
 Président : Monsieur Khadim BOUSSO

10) Syndicat des Pharmaciens

c/o Pharmacie du Drugstore – 60, avenue Président Georges Pompidou
 BP : 11017 – Tél : 822-22-27.

Présidente : Madame Solange DECUPPER
Secrétaire Général : Madame Maïmouna DIOP

5. Les Autres domaines à vocation similaire

5.1. Monnaie et crédit

L'évolution de la situation monétaire, en 1998, a été dans l'ensemble conforme aux directives des autorités monétaires de la Banque Centrale. Les résultats obtenus sont plus favorables que ceux escomptés. En effet, la situation des institutions monétaires, à fin décembre 1998 comparé à celle observée un an avant fait ressortir :

- une amélioration de 34,5 milliards des avoirs extérieurs nets ;
- un gonflement de 6,5% du crédit intérieur ;
- une hausse de 8,6% de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont améliorés du 34,5 milliards de francs cfa en passant de 15,6 milliards de francs cfa entre décembre 1997 et décembre 1998.

Pour l'Institut d'émission, la position extérieure nette est débitrice de 7,7 milliards à fin décembre 1998, s'améliorant ainsi de 13,4 milliards par rapport à la situation de décembre 1997. Ce phénomène s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des disponibilités extérieures et de la baisse des engagements nets en devises.

Pour les banques de dépôts, les avoirs extérieurs nets sont créditeurs de 57,9 milliards à fin décembre 1998 contre 36,7 milliards à fin décembre 1997 ; soit une amélioration de 21,2 milliards. Ils ont évolué en dents de scie au cours de l'année 1998 où leur niveau le plus élevé a été constaté en Mars avec 68,7 milliards.

Le crédit intérieur

Le crédit intérieur s'est gonflé de 38,3 milliards entre décembre 1997 et décembre 1998, en passant de 583,3 milliards à 621,5 milliards. Il faut noter que, les concours bancaires ont été plutôt profitables au secteur privé conformément aux nouvelles orientations de la politique monétaire. En effet, la position nette du

gouvernement (PNG) s'est repliée de 6,1 milliards tandis que les crédits à l'économie ont augmenté de 44,4 milliards en passant de 396,0 milliards à 440,4 milliards entre décembre 1997 et décembre 1998.

L'évolution de la PNG a été plus favorable que prévue à la fin de l'année 1998. L'amélioration de 6,1 milliards observée découle d'une baisse de 18,2 milliards des dettes combinée à une réduction de 12,1 des créances de l'état vis à vis du système bancaire. On peut noter, par ailleurs, que les concours bancaires à l'Etat comportent 89,2 milliards de titres contre 100,2 milliards à décembre 1997. Le ratio de la PNG au PIB s'est situé à 6,4% en 1998 contre 7,1% en 1997.

Les crédits à l'économie ont connu une évolution contrastée au cours de l'année 1998. D'une situation normale au premier trimestre, ils ont subitement augmenté au deuxième trimestre avant de reprendre leur rythme d'évolution habituelle. L'encours observé à fin décembre 1998 se monte à 440,4 milliards contre 396,0 milliards à fin décembre 1997. Ils ont progressé de 11,2% en 1998 contre 13,7% en 1997. Le ratio des crédits à l'économie du PIB a été de 15,4% en 1998 contre 14,9% en 1997. L'augmentation de 10,7 milliards des crédits de campagne en 1998 s'explique par l'abandon des billets de trésorerie, utilisés avant, par la SONACOS pour le financement de la campagne, qui, du fait de la TVA qui les frappe sont plus chers que les crédits ordinaires.

Le ratio des crédits intérieurs au PIB est de 21,8% en 1998 contre 22,1% en 1997.

La masse monétaire

L'expansion de la monnaie est quasiment similaire à la croissance nominale de l'économie en 1998. En effet, la liquidité globale de l'économie est passée de 580,4 milliards à 630,3 milliards entre décembre 1997 et décembre 1998 progressant ainsi de 8,6% en 1998 contre 7,3% en 1997.

Les composantes de la masse monétaire, à savoir la circulation fiduciaire et les dépôts bancaires, sont passées, respectivement, de 142,8 milliards à 158,5 milliards et de 437,6 milliards à 471,8 milliards entre décembre 1997 et décembre 1998.

Les dépôts bancaires ont représenté 74,9% du stock monétaire en 1998. Le taux de couverture des crédits à l'économie par les dépôts à terme a été de 53,0% en 1998 contre 60,0% en 1997. Par ailleurs, la part des dépôts à terme dans le stock

monétaire, qui est passé de 41,0% à 37,0% entre 1997 et 1998, montre qu'il reste encore à faire dans la mobilisation de ressources stables nécessaires pour un financement bancaire adéquat de l'économie.

Le ratio des dépôts bancaires sur le PIB n'a quasiment pas bougé entre 1997 et 1998. Il s'est stabilisé à 17,1%. Il en est de même pour la vitesse de circulation de la monnaie qui est restée égale à 4,4.

5.2. Les Mécanismes de solidarité institutionnalisés

En dehors de la santé, de l'éducation et de la formation prise en charge entièrement par l'Etat jusqu'en 1978, on peut retenir essentiellement trois mécanismes de protection sociale hérités en réalité des colonisateurs à savoir l'IPRES, le fond National de Retraite et la Caisse de Sécurité Sociale. Ces trois structures ont la particularité de ne couvrir que moins de 20 % de la population directement.

- L'Institut de Prévoyance Sociale

Il a été créé conformément aux dispositions de la loi n° 52-1322 du 15 Décembre 1952.

Le financement de l'IPRAO devenu IPRES conformément aux dispositions de la loi n° 7550 du 03 Août 1975 provient des sources suivantes :

- Les cotisations tant salariales que patronales
- Les majorations de retard
- Les produits de la gestion financière des ressources de fonds
- Les subventions, dons et legs.

Mais cette structure laisse en rade le monde rural qui représente 80 % de la population, ne sont allocataires que les travailleurs du secteur privé et ceux relevant des professions libérales ayant versé des cotisations pendant leur période d'activité.

L'IPRES a cependant étendu son champ d'intervention, suite aux directives de son Assemblée Générale en date du 24 Novembre 1975, en ouvrant ses portes à la catégorie des employés de maisons, et aux travailleurs saisonniers et journaliers.

La question qu'on peut se poser à ce niveau est la suivante : Pourquoi pas les

paysans du monde rural ? même si les régimes devraient être différents, ou que l'on optât pour la voie fiscale en matière de financement partiel.

De nos jours, les exigences de justice sociale et de solidarité ne peuvent se satisfaire de modalités qui rattachent exclusivement le financement de la solidarité sociale aux seuls revenus du travail. Il existe là nettement une différenciation entre solidarité professionnelle et solidarité nationale.

En terme de mise en œuvre des solidarités, l'IPRES privilégie une approche hybride qui associe la technique de la capitalisation à celle de la répartition.

Dans la technique de capitalisation, un compte particulier et ouvert au nom de chaque assuré. Les versements dont il bénéficie sont déposés sur ce compte et placés. Un capital se constitue, auquel viennent s'ajouter les intérêts qu'il produit. Au moment de la retraite ou de la liquidation du capital, on prélève sur les fonds capitalisés les sommes nécessaires ou provenant des prestations ; il est d'ailleurs possible de choisir entre le versement du capital et sa transformation en prestations de retraite échelonnées dans le temps.

En termes d'avantages, la capitalisation permet d'accumuler des intérêts et confère une bonne rentabilité financière au système par le biais des placements. Elle donne également à l'assuré une bonne sécurité, puisque ce dernier connaît avec une relative précision ce dont il pourra disposer.

Pour ce qui concerne les inconvénients, le système est particulièrement sensible aux fluctuations monétaires. Les rentes disponibles au moment de la retraite ou de la liquidation du capital sont souvent dérisoires, par rapport à l'effort d'épargne fourni et à la capitalisation nominal. En vérité, la capitalisation laisse de côté les mécanismes solidaires.

L'IPRES pourrait faire totalement sienne la technique de la répartition qui préserve des dépréciations. Par ce système, les membres en activité versent des cotisations qui, sans être capitalisés, sont immédiatement reversés comme prestations notamment aux retraités. Les prestations sont automatiquement ajoutées sur les cotisations.

Les inconvénients tiennent aux fluctuations du rapport actifs / inactifs, cotisations / prestations.

- La Caisse de Sécurité Sociale

Elle a été créée le 1er Janvier 1956 et transformée en établissement public par la loi n° 7337 du 1er Janvier 1973.

Les prestations de la Caisse ne concerne aussi que les travailleurs du secteur privé et des professions libérales ; elle a oublié également le monde rural.

- Le Fonds National de Retraite

Cette structure ne couvre pour ce qui la concerne que les fonctionnaires sur la base d'un prélèvement direct sur les salaires, mais comporte l'avantage d'une mensualisation du traitement.

En réalité ces systèmes hérités du colonisateur ne relèvent pas véritablement des principes de la solidarité nationale, mais plutôt d'une approche résiduelle en politique sociale. Cette dernière est adossée sur un système de marché auto-régulé, actuellement en vigueur au Sénégal et dans le monde.

CONCLUSION

La pauvreté au Sénégal se traduit essentiellement par un processus de précarisation, laquelle se définit comme l'absence d'une ou de plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte conduisant à la grande pauvreté lorsqu'elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante et qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.

Les précarités qui ont conduit les sénégalais à leur pauvreté actuelle relèvent pour l'essentiel des causes structurelles relatives aux modèles de développement privilégiés par le Sénégal depuis son avènement à la souveraineté nationale.

En vérité l'intégration du Sénégal dans l'économie-monde s'est faite dans le cadre d'une subsumption formelle sous capital, par une stratégie productiviste de croissance. Il résulte de ce référentiel de politique deux conséquences majeures :

- la reconduction par l'Etat sénégalais, indépendant du schéma d'exploitation coloniale, fondé sur des structures de solidarité, qui permettent l'extraction d'un surplus approprié, sans assurer les conditions normales de la reproduction de la force de travail.

Il en a résulté une surexploitation de la classe paysanne et une minimalisation de la force de travail, dans un processus systématique de paupérisation croissante des paysans et des ouvriers urbains qui ont abouti à la famine et la sécheresse aidant à un exode rural massif.

L'absence délibérée d'un système de protection sociale pour les paysans soit plus de 70 % de la population d'où un taux d'urbanisation élevé avec ses corollaires que sont un fort taux de chômage malgré une politique d'emploi ambitieuse, une surexploitation des structures éducatives et sanitaires. Il faut compléter ce diagnostic par les effets du programme d'ajustement structurel, lesquels et en dépit de réels efforts sur le plan des investissements, se sont traduits dans le secteur agricole par de faibles rendements suite à la dégradation des sols.

La pêche pour ce qui la concerne est en baisse du fait de l'augmentation des coûts de production et de l'état vétuste de la flotte. La pêche artisanale quant à elle est confrontée à des problèmes d'accès aux crédits, de surexploitation par la pêche

industrielle ainsi que le développement de la pêche à l'explosif. On note par ailleurs une régression de la pêche continentale due en déficit pluviométrique, à la modification des régimes hydrologiques et à la pollution chimique.

La pauvreté dans le secteur artisanal du fait essentiellement d'une désorganisation, ne sera réduit que par une politique volontariste d'accès au crédit, à la protection des zones de pêche côtière, à la formation aux techniques de survie, mais aussi par l'interdiction de la pêche à l'explosif.

En matière de santé et de soins médicaux, la pauvreté se définit essentiellement en termes d'accès aux soins médicaux et aux médicaments. Le problème se pose plus précisément en termes de répartition très inégale des infrastructures et des ressources humaines, mais également en matière de financement du secteur sanitaire dont la part du budget de l'Etat est loin des normes édictées par l'OMS. Il faut souligner également la faiblesse du pouvoir d'achat des populations qui favorise le développement d'un marché informel de médicaments et un secours plus fréquent à la médecine traditionnelle.

En ce qui concerne le système de reproduction sociale, tous les niveaux d'enseignement se heurtent aux mêmes problèmes qui ont pour nous une insuffisance d'infrastructures, des problème de maintenance, un déficit criard en terme de ressources humaines, un accès inégal à l'éducation entre garçons et filles malgré le progrès réalisés dans le cadre des programmes d'appui en relation notamment avec la Banque Mondiale. En dehors de techniques de gestion de la demande d'éducation telle que les classes à double flux et les écoles communautaires de base, le Sénégal a mis sur pied un Plan Décennal de l'éducation et de la formation 1999-2008 qui peuvent aider à l'atteinte de la scolarisation universelle.

En ce qui concerne le secteur industriel, l'indice d'ensemble de la production a accusé une hausse sensible de 7,8% toutes branches confondues, imputable essentiellement aux industries extractives, alimentaires et énergétiques depuis 1998.

Le commerce pour ce qui le concerne, est marqué par une reprise en 1998 pour ce qui concerne les exportations, l'on constate toujours une détérioration accentuée de la balance commerciale avec une chute du taux de couverture de 36 à 33% entre 1997 et 1998.

Il convient de compléter ce tableau par un aperçu sur les avoirs nets du Sénégal. Pour l'Institut d'émission, la position extérieure nette est débitrice de 7,7 milliards en fin Décembre 1998, d'où une amélioration par rapport à l'année 1997, du fait de la baisse des engagements nets en devises et à l'augmentation des disponibilités extérieures.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABRIAL Marlène et TOURE Bocar, Le financement du secteur de la santé au Sénégal, Sénégal, MSPAS, PDRH (Rapport intermédiaire), Août 1996.

COLIN Roland, Système d'éducation et mutations sociales : continuité et discontinuité dans les dynamiques socio-éducatives : Le cas du Sénégal, Paris V, Thèse d'Etat, 1977, 1011 pages, p.501.

DIAGNE Abdoulaye et al. , Etude sur la revue des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation, Rapport final, 1997

Direction de la Planification : Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996 – 2001 (IX^{ème} Plan), Février 1997.

Direction de la Prévision et de la Statistique, Situation économique et sociale du Sénégal, Dakar, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1999.

Direction de la Planification, Programme de Lutte contre la Pauvreté, stratégies et éléments de programme d'action, Décembre 1997.

Direction de l'Hygiène et de la Santé Publique, Statistiques sanitaires et démographiques, année 1998.

Direction de l'Emploi, Recensement général des demandeurs d'emploi, juillet 1999.

EDDY Lee et al : Ajustement, Emploi et Développement au Sénégal, Genève, BIT, 1992.

ELIAS Norbert, Logiques de l'exclusion, Paris, ed. Fayard 1997

FALL Abdou Salam et al : La pauvreté rural au Sénégal : diagnostic et stratégie de lutte (Rapport final) ; Sénégal, Ministère de

l'Agriculture, groupe de réflexion stratégique, Juillet 1997.

FREYNET M.F et PINEAU, Les Transactions aux frontières du social, Lyon, Chronique Sociale, 1998.

Ministère de l'Education Nationale, Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), Dakar, Juillet 1999.

Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes, Plan Directeur des Pêches Maritimes, Volume II, Interventions prioritaires (version définitive), France, SOFRECO, 1998.

Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes, Conseil International sur la relance du secteur de la pêche maritime, Dakar, Août 1993.

Ministère de l'Education Nationale, Action de la session d'évaluation des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, UCAD, 7 au 10 Août 1996.

Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Associations et ONG féminines au Sénégal, ed. Friedrich Ebert, 1999.

MBODJ Moustapha: Structures de solidarité à l'émergence d'une politique sociale alternative en Afrique Noire Francophone, Dakar, les Cahiers Africains du Travailleur Social n° 00, 1998.

MBODJ Moustapha : Diagnostic des mécanismes de solidarité nationale et de l'action sociale au Sénégal, Dakar, Les Cahiers Africains du Travailleur Social n° 01 Mai 2000.

OUEDRAOGO, Dieudonne : Quelques réflexion sur la lutte contre la pauvreté en Afrique sub-saharienne, in Recherche Impact, Février 2000.

PROST Denis, Refuser la misère à l'échelle d'un pays, 2ème ed. France, ATD Quart Monde, 1999.

PROGRAMME DE GESTION URBAINE, La Lutte contre la pauvreté à

Dakar, Dakar, ed. Bureau Régional, 1995.

SEN – ONU, Bulletin du système des Nations-Unies au Sénégal, n° 4, Octobre 1999.

SEN – ONU, Bulletin du système des Nations-Unies au Sénégal, n° 5, Avril 2000.

WANE Abdoul Aziz : Rapport national sur le développement humain 2000 du Sénégal, l'Education et la Santé (Rapport prévu), PNUD, Avril 2000.

